



RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DU SMBL 2022



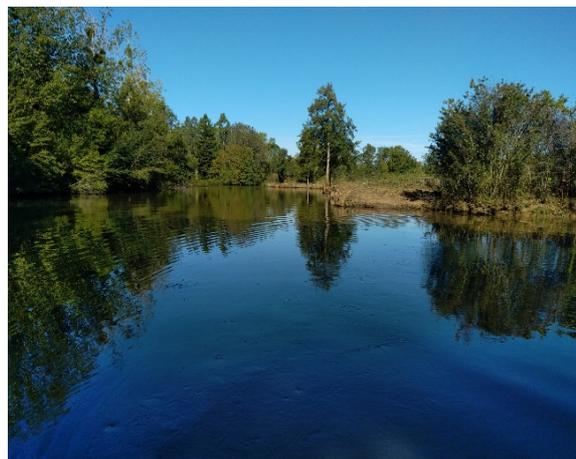
Restauration morphologique du lit sur la Maine



Bras de contournement à Morteveille



Restauration de l'ouvrage des Wagons



Restauration de la ripisylve

SOMMAIRE

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES	4
1.1. COMPETENCES - TERRITOIRE.....	4
1.1.1. <i>Composition</i>	4
1.1.2. <i>Compétences</i>	4
1.1.3. <i>Périmètre d'intervention</i>	5
1.2. ORGANISATION - FONCTIONNEMENT.....	7
1.2.1. <i>Composition du Comité Syndical et du Bureau</i>	7
1.2.2. <i>Fonctionnement général</i>	7
1.2.3. <i>Ressources – moyens financiers</i>	7
II. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	8
2.1 STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	8
2.2. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	15
2.3. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	15
2.4. STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2022.....	16
2.5. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS.....	16
III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2022	20
IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES	22
4.1. SECTEUR AMONT DE MAREUIL : CT EAU LAY AMONT.....	22
4.1.1. <i>Rappel du programme d'actions prévues pour 2022</i>	22
4.1.2. <i>Localisation générale des actions réalisées en 2022</i>	23
4.1.3. <i>Détail des dépenses</i>	25
Financement des actions.....	25
4.2. SECTEUR AVAL DE MAREUIL = CTMA LAY AVAL.....	26
4.2.1. <i>Rappels préalables</i>	26
4.2.2. <i>Bilan des actions 2022 CTMA2</i>	27
4.2.3. <i>Bilan financier année 2022</i>	27
4.2.4. <i>Bilan des aides année 2022</i>	27
V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION	28
5.1. LISTE DES ACTIONS MENEES OU EN COURS DE REALISATION EN 2022.....	28
5.2. BILAN FINANCIER 2022.....	30
5.3. LOCALISATION DES ACTIONS.....	31
VI. BILAN DES ACTIVITES DE LA CLE DU SAGE DU LAY	33
6.1. RAPPELS DU TERRITOIRE DU SAGE.....	33
6.2. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE SAGE.....	34
6.3. CONSTITUTION DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2022.....	35
6.4. REUNIONS DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2022.....	35
6.5. SUJETS DE LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE DU LAY EN 2022.....	36
6.6. CONTRATS DE TERRITOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU LAY EN 2022.....	36
6.6.1. <i>Lancement du Contrat Territorial Eau du LAY amont pour 2022-2024</i>	36
6.6.2. <i>Bilan de la première année du CTEau Lay amont : coordination du SMBL</i>	37
6.7. ACTUALISATION DU SAGE DU LAY EN 2022.....	38
VII. BUDGET ANNEXE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	39
7.1. FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE.....	39
7.2. STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	39
7.2.1. <i>Section de FONCTIONNEMENT</i>	39

7.2.2. Section d'INVESTISSEMENT	40
VIII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE	41
8.1. LES DECISIONS DES COMITES SYNDICAUX.....	41
8.1.1. COMITE SYNDICAL DU 25 FÉVRIER 2022	41
8.1.2. COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2022.....	41
8.1.3. COMITE SYNDICAL DU 1ER JUIN 2022.....	42
8.1.4. COMITE SYNDICAL 08 JUILLET 2022	42
8.1.5. COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2022	42
8.1.6. COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2022	43
8.2. LES DECISIONS DU BUREAUX	44
8.2.1. BUREAU DU 19 JANVIER 2022.....	44
8.2.2. BUREAU DU 18 FEVRIER 2022	44
8.2.3. BUREAU DU 12 MAI 2022.....	44
8.2.4. BUREAU DU 16 JUIN 2022.....	44
8.2.5. BUREAU DU 16 SEPTEMBRE 2022	44
8.2.6. BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2022	44
8.3 LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS	44

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL), dans sa configuration actuelle, résulte du regroupement, au 1^{er} janvier 2020, de deux syndicats mixtes historiques du bassin du Lay :

- Le Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay (SMMPBL),
- Le Syndicat mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL).

Le SMMPBL, pour la partie aval du Bassin du Lay :

Créé à l'origine en 1981 par le Département de la Vendée, le SMMPBL a progressivement muté. Ces statuts ont été modifiés en 2019 pour qu'ils deviennent, début 2020, ceux de l'actuel SMBL.

Le SYNERVAL, pour la partie amont du Bassin du Lay :

Créé en mai 1985, sous le nom de Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Smagne (SMABS) avec 10 communes membres sur la partie amont de la Smagne, le SYNERVAL comptait, fin 2019, six Communautés de Communes membres : Sud Vendée Littoral, le Pays de Chantonnay, le Pays de Fontenay-Vendée, le Pays des Herbiers, le Pays de Pouzauges, le Pays de Saint Fulgent - les Essarts.

Sa mission comportait principalement des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau et des opérations sur les ouvrages hydrauliques appartenant aux collectivités du territoire, dans le cadre de Contrat Territoriaux conclus avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vendée.

Au 1^{er} janvier 2020, le SYNERVAL a adhéré au SMBL et a été de fait dissous.

1.1. Compétences - Territoire

1.1.1. Composition

Depuis sa création, le SMBL, en vertu de ses statuts, a pour objet dans le périmètre défini ci-après : **« la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau intégrant le bassin versant amont du Lay en amont de Mareuil sur Lay, de leurs ouvrages hydrauliques, ainsi que des études s'y rapportant ».**

Au 1^{er} janvier 2022, sont adhérentes au SMBL, les 8 Communautés de Communes suivantes :

- La communauté de communes Vendée Grand Littoral,
- La communauté de communes Sud Vendée Littoral,
- la communauté de communes du Pays de Chantonnay,
- La communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée,
- la communauté de communes du Pays des Herbiers,
- La communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - les Essarts,
- la communauté de communes du Pays de la Chataigneraie.

1.1.2. Compétences

Le syndicat exerce pour ses membres :

- la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue aux items 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement
- d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI, prévues aux items 3° et 12° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement.

Il peut entreprendre l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant son champ de compétence, en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des membres, dans un tronc commun :

- **1°** - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- **2°** - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- **5°a)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre les inondations fluviales,
- **8°** - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; à l'exception de la lutte contre les espèces animales envahissantes,
- **12°** - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Dans ce cadre de l'item 12°, le Syndicat mixte a pour mission d'animer la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du LAY et d'être le support logistique et institutionnel pour assurer sa mise en œuvre et sa révision sous la responsabilité de la CLE.

Également dans le cadre de l'item 12, le Syndicat mixte peut informer, renseigner et sensibiliser le public sur la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Compétences à la carte (au choix des membres) :

Les membres qui en expriment le choix peuvent adhérer selon les modalités décrites à l'article « Procédure de transfert des compétences à la carte », à une ou plusieurs des compétences à la carte, visées ci-dessous :

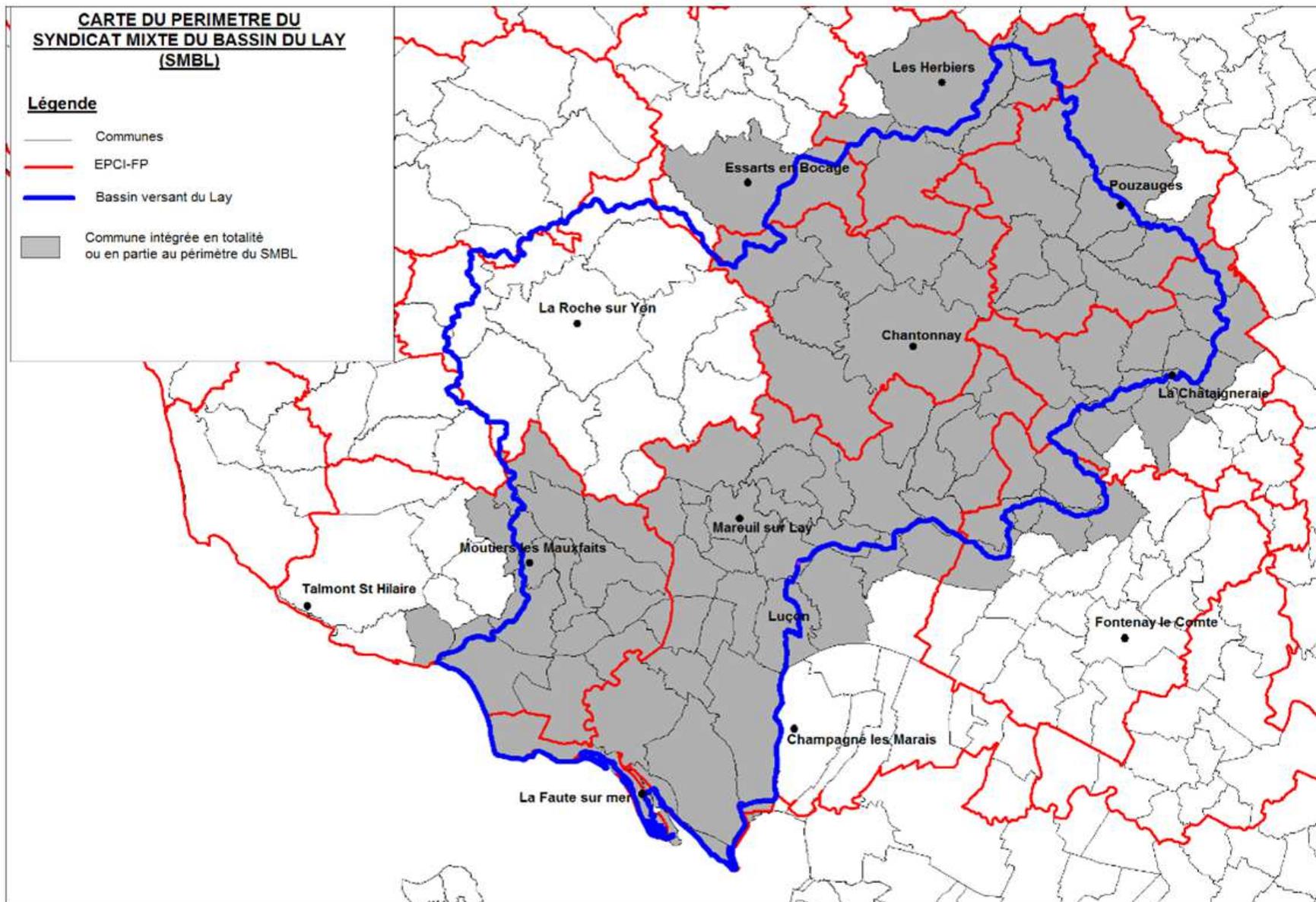
- **5°b)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre la mer.
- **3°** - L'approvisionnement en eau.

Dans le cadre de l'item 3°, compétence partagée du L 211-7 relative à la distribution d'eau, le Syndicat Mixte a pour mission de porter les études et travaux relatifs à la construction de retenues de substitution destinées à la régulation des aquifères par réduction des prélèvements estivaux par l'irrigation.

1.1.3. Périmètre d'intervention

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres, pour les parties de leur territoire comprises dans le périmètre hydrographique cohérent du bassin versant du Lay, exception faite des lacs ou plans d'eau dont l'objet premier est l'alimentation en eau potable, les activités de loisirs ou nautiques.

La carte ci-après permet de distinguer les limites du périmètre d'intervention du SMBL.



Périmètre du SMBL

1.2. Organisation - fonctionnement

1.2.1. Composition du Comité Syndical et du Bureau

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, assemblée délibérante du Syndicat, composée de délégués titulaires et suppléants élus par l'organe délibérant de chaque membre du Syndicat.

Le nombre des sièges des membres au Comité Syndical est déterminé en fonction de sa superficie dans le bassin versant hydrographique du Lay et en fonction de son linéaire de côtes dans le périmètre du Syndicat, comme suit :

EPCI-FP MEMBRES DU SMBL	NOMBRE DE DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PAYS DE CHANTONNAY	4	4
PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	3	3
PAYS DE FONTENAY – VENDEE	2	2
PAYS DES HERBIERS	3	3
PAYS DE POUZAUGES	3	3
PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS	2	2
SUD VENDEE LITTORAL	12	12
VENDEE GRAND LITTORAL	6	6
TOTAL	35	35

Le Syndicat est également administré par un bureau composé de 15 membres dont le président et les vice-présidents. Le Comité Syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau.

1.2.2. Fonctionnement général

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay est un Syndicat Mixte dit « fermé » ; c'est-à-dire composé d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par opposition aux syndicats mixtes « ouverts » associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public. A ce titre, il est directement régi par les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les Syndicats Mixtes ne sont pas des EPCI (EPCI : Syndicats de Communes, Communautés de Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et métropoles), même s'ils constituent une forme de coopération locale.

Toutefois, par renvoi des articles propres aux Syndicats mixtes fermés, ils fonctionnent selon un panachage de dispositions communes aux EPCI en général et aux Syndicats de communes en particulier, sous réserve de quelques dispositions particulières propres aux syndicats mixtes.

Concernant leurs dispositions financières, les syndicats mixtes doivent majoritairement se référer, par renvoi, à celles des Communes.

1.2.3. Ressources – moyens financiers

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT et reposent principalement sur :

- **Les contributions des membres** associés, calculées selon les clés de répartition statutaires,
- **Les subventions**, principalement celles de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département et de la Région.

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Structure du compte administratif 2022

Les comptes 2022 ont été arrêtés comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL SECTION	- 1 602 957,51	2 291 661,68	- 5 467 549,26	6 577 141,04
Résultat de l'année		688 704,17		1 109 591,78
002 Excédent de fonctionnement reporté		1 216 896,04		
001 Excédent d'investissement reporté			- 582 763,17	
Restes à réaliser			- 227 988,95	581 206,66
RESULTAT CUMULÉ		1 905 600,21		880 046,32

Les Restes à réaliser

Les restes à réaliser constatés fin 2022 sont les suivants :

Dépenses d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2022 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2022 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2022	RESTES A REALISER PROPOSES 2023
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	Art. - 2031 Frais d'études	Fon. - 02 Administration générale	GEMA	AH02 - Construction du Siège social du SMBL (73 777,12 €)	113 040,00	39 262,88	73 777,12	73 777,12
			PIF					
			PIM					
		Fon. - 831 Aménagement des eaux	GEMA	Bilan et évaluation CTMA Basse Vallée du Lay 2018-2021 et élaboration nouveau programme (serama) (17 532 €)	417 659,03	300 135,01	117 524,02	53 738,56
			PIF	Accord cadre MOE confortement et trx digues - Sub 1 (SICAA) (7548 €)				
			PIM	Géotechnique digues Baie de l'Aiguillon (FONDOUEST) (16 272,26 €)				
Convention de contrôle Baie de l'Aiguillon (QUALICONSULT) (3 482,30 €)								
	Etude de variante Baie de l'Aiguillon (SCE) (8 904 €)							
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées	Art. - 2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et éto	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Convention avec La Tranche (10 814 €)	13 200,00	-	13 200,00	10 814,00
CH. 21 Immobilisations corporelles	Art. - 2111 Terrains nus	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Achat terrain La Tranche CD85 + Frais notaire (732 €)	81 888,20	20 211,88	61 676,32	732,00
	Art. - 21752 Installations de voirie	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	MOE digues la Tranche (ISL) (79 965 €)	224 060,92	28 291,80	195 769,12	79 965,00
Ch. - 45 Opérations pour compte de tiers	Art. - 4581 Opérations pour compte de tiers	Fon. - 01 Opérations non ventilables	GEMA	Travaux de restauration morphologique Lot4 / SODAF (8 962,17 €)	149 800,00	139 449,85	10 350,15	8 962,27
TOTAL								227 988,95

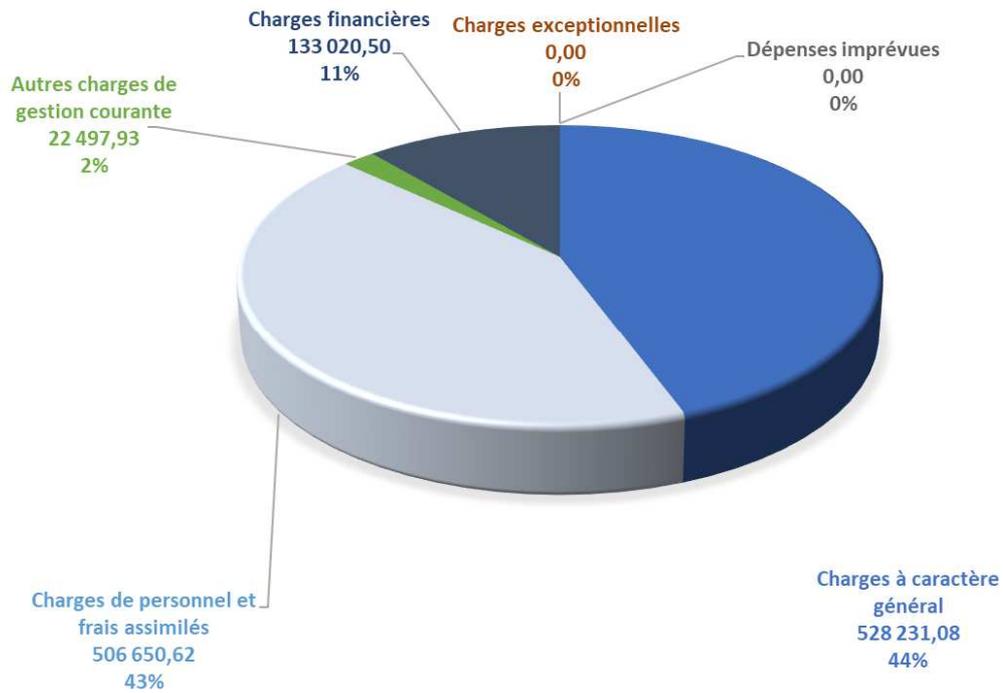
Recettes d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2022 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2022 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2022	RESTES A REALISER PROPOSES 2023
CH. 13 Subventions d'investissement	Art. - 1311 État et établissements nationaux	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Action Muret Merlon - l'Aiguillon (453 183,16 €)	1 569 720,00	1 114 408,84	455 311,16	453 183,16
	Art. - 1313 Départements	Fon. - 831 Aménagement des eaux	PIM	Action Muret Merlon - l'Aiguillon (92 473,50 €)	691 965,04	487 423,50	204 541,54	92 473,50
	Art. - 1322 Régions	Fon. - 833 Préservation du milieu naturel	GEMA	Travaux de restauration morphologique (7 500 €)	7 500,00		7 500,00	7 500,00
	Art. - 1323 Départements	Fon. - 833 Préservation du milieu naturel	GEMA	Travaux de restauration morphologique (6 750 €)	18 730,00	2 200,00	16 530,00	6 750,00
	Art. - 1326 Autres établissements publics locaux	Fon. - 833 Préservation du milieu naturel	GEMA	Travaux de restauration morphologique (21 300 €)	55 450,00	15 840,00	39 610,00	21 300,00
TOTAL								581 206,66

Section de FONCTIONNEMENT

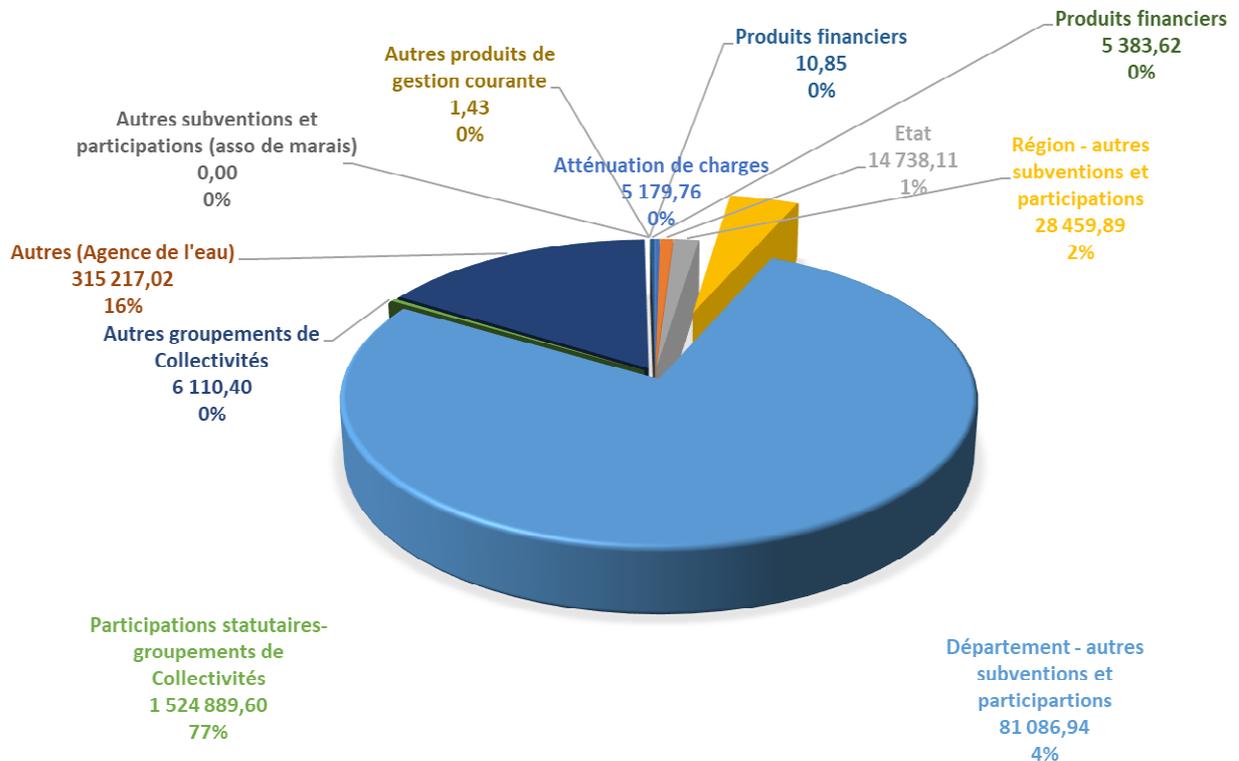
Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations BP 2022
011	Charges à caractère général	16 502,88	330 590,70	181 137,50	528 231,08
	dont contrat de prestation de service avec des entreprises	0,00	218 479,63	91 963,45	310 443,08
	dont Entretien de voies et réseaux	0,00	45 124,52	38 605,24	83 729,76
	dont Etudes et recherches	4 395,66	13 607,06	3 662,80	21 665,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	111 889,67	265 696,16	129 064,79	506 650,62
65	Autres charges de gestion courante	0,37	14 999,22	7 498,34	22 497,93
66	Charges financières	0,00	9 593,98	123 426,52	133 020,50
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	128 392,92	620 880,06	441 127,15	1 190 400,13
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>				
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	39 113,91	76 463,96	296 979,51	412 557,38
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	39 113,91	76 463,96	296 979,51	412 557,38
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.	167 506,83	697 344,02	738 106,66	1 602 957,51
013	Atténuation de charges	1 772,60	2 901,98	505,18	5 179,76
74	Dotations, subventions et participations	85 715,59	987 417,31	897 369,06	1 970 501,96
74 71	Etat	0,00	7 369,05	7 369,06	14 738,11
74 72	Région - autres subventions et participations	0,00	28 459,89	0,00	28 459,89
74 738	Département - autres subventions et participations	0,00	81 086,94	0,00	81 086,94
74 751	Participations statutaires- groupements de Collectivités	9 889,60	625 000,00	890 000,00	1 524 889,60
74 758	Autres groupements de Collectivités	6 110,40	0,00	0,00	6 110,40
74 78	Autres (Agence de l'eau)	69 715,59	245 501,43	0,00	315 217,02
748	Autres subventions et participations (asso de marais)	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,37	0,71	0,35	1,43
76	Produits financiers	0,00	0,21	10,64	10,85
76	Produits financiers	0,00	1 668,98	3 714,64	5 383,62
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	87 488,56	991 989,19	901 599,87	1 981 077,62
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	23 304,47	20 964,53	266 315,06	310 584,06
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	23 304,47	20 964,53	266 315,06	310 584,06
	TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	110 793,03	1 012 953,72	1 167 914,93	2 291 661,68
SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2022		-56 713,80	315 609,70	429 808,27	688 704,17
RESULTAT REPORTE		40 747,98	36 122,05	1 140 026,01	1 216 896,04
SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE		-15 965,82	351 731,75	1 569 834,28	1 905 600,21

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022



Sur un montant de dépenses réelles de fonctionnement 1 602 957,51 €

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022



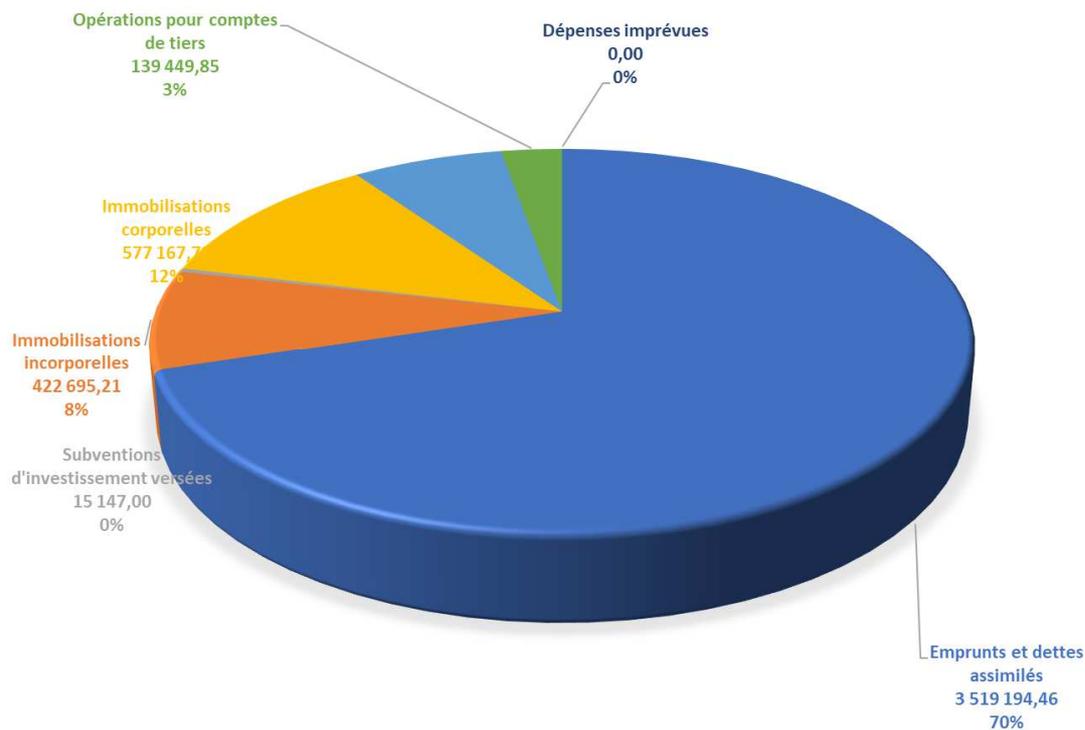
Sur un montant des recettes réelles de fonctionnement 1 857 077,77 €

Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre Article/fonction	Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations BP 2022	
DEPENSES	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	51 404,78	3 467 789,68	3 519 194,46
	20	Immobilisations incorporelles	445,27	134 207,44	288 042,50	422 695,21
	204	Subventions d'investissement versées	0,00	6 996,00	8 151,00	15 147,00
	21	Immobilisations corporelles	44,18	479 831,44	97 292,11	577 167,73
	23	Immobilisations en cours	5 922,00	15 552,02	323 684,80	345 158,82
	4581	Opérations pour comptes de tiers	0,00	139 449,85	0,00	139 449,85
	020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 411,45	827 441,53	4 184 960,09	5 018 813,07
	040	<i>opérations d'ordre de transfert entre section</i>	23 304,50	20 964,51	266 315,05	310 584,06
	041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	49 281,77	88 870,36	138 152,13
	045	<i>Comptabilité distincte rattachée</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	23 304,50	70 246,28	355 185,41	448 736,19	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 715,95	897 687,81	4 540 145,50	5 467 549,26	

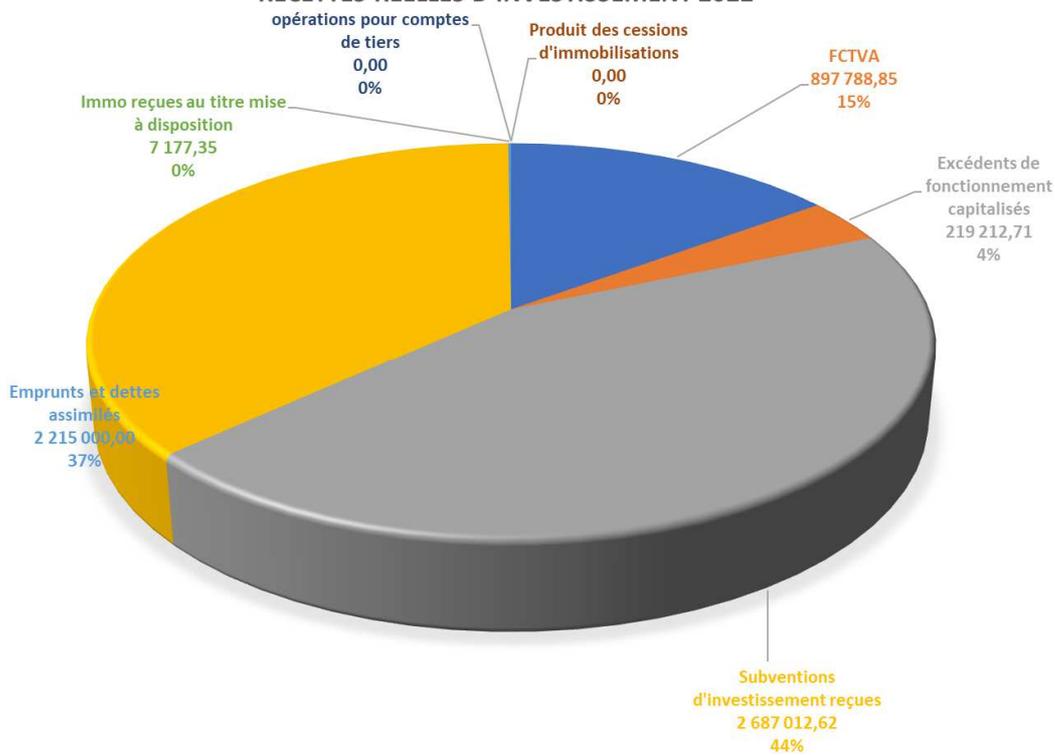
RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves	271,78	308 662,81	808 066,97	1 117 001,56
	10 222	FCTVA	271,78	89 450,10	808 066,97	897 788,85
	10 68	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	219 212,71	0,00	219 212,71
	13	Subventions d'investissement reçues	26 103,00	35 661,31	2 625 248,31	2 687 012,62
	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	215 000,00	2 000 000,00	2 215 000,00
	21	Immo reçues au titre mise à disposition	0,00	257,15	6 920,20	7 177,35
	4582	opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	027	Autres immobilisations	0,00	160,00	80,00	240,00
		TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	26 374,78	559 741,27	5 440 315,48	6 026 431,53
	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	39 113,91	76 463,95	296 979,52	412 557,38	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	49 281,77	88 870,36	138 152,13	
045	<i>Comptabilité distincte rattachée</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	39 113,91	125 745,72	385 849,88	550 709,51	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	65 488,69	685 486,99	5 826 165,36	6 577 141,04	
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	35 772,74	-212 200,82	1 286 019,86	1 109 591,78	
	RESULTAT REPORTE	48 265,37	-226 083,71	-404 944,83	-582 763,17	
	SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	84 038,11	-438 284,53	881 075,03	526 828,61	

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022



Sur un montant des dépenses réelles d'investissement 5 467 549,26 €

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2022



Sur un montant des recettes réelles d'investissement 1 419 477,91 €

2.2. Charges et ressources de la section de fonctionnement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2022 :

Comme les années passées, les dépenses de fonctionnement pour 2022 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 011 : les travaux d'entretien des voies et réseaux. 44 % (53 % en 2021)
- chap. 012 : les charges de personnel 43 % (35 % en 2021)

- Autres charges de gestion courante : 2% (2% en 2021)
- Charges financières : 11% (10% en 2021)
- Charges exceptionnelles : 0% (0% en 2020)
- Dépenses imprévues : 0% (0% en 2020)

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2022 :

Les recettes enregistrées au chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS » correspondent à la quasi-totalité des recettes de fonctionnement.

- Participations des Collectivités membres : 77% (64% en 2021)

- Subventions : 23 % (36 % en 2021)
 - dont Etat : 1 % (6 % en 2021)
 - dont Département : 4 % (6% en 2021)
 - dont Région : 2 % (6% en 2021)
 - dont Agence de l'Eau : 16 % (18 % en 2021)
 - dont autres groupement de collectivités : 0% (0 % en 2021)
 - dont associations de marais : 0% (0 % en 2021)

Atténuations de charges : 0 % (0 % en 2021)

Autres produits de gestion courante : 0% (0 % en 2021)

Produits financiers : 0 % (0 % en 2021)

2.3. Charges et ressources de la section d'Investissement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2022 :

Comme les années passées, les dépenses d'investissement pour 2022 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 016 : Remboursement du capital des emprunts. A noter que la convention Optimum a été entièrement remboursée sur l'exercice 2022 (3 138 996,00 €) soit 70 % (59 % en 2021)
- chap. 20 : Etudes et maitrises d'œuvre 8 % (5 % en 2021)
- Chap. 21 et 23 : Travaux sur les digues et les ouvrages 12 % (35 % en 2021)

- Subventions d'investissement versées : 0 % (1 % en 2021)
- Opérations pour comptes de tiers : 3 % (0 % en 2021)
- Dépenses imprévues : 0% (0% en 2021)

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles d'investissement réalisées en 2021 :

Les recettes proviennent essentiellement des subventions et de l'emprunt comme les années précédentes.

- Dotations, fonds divers et réserves : 19 % (18 % en 2021)

- FCTVA : 15 % (% en 2020) FCTVA non versé
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 4 % 18% en 2021)
- Subventions d'investissement reçues : 44 % (32 % en 2021)
- Emprunts et dettes assimilés : 37 % (50 % en 2021)
- Produit des cessions d'immobilisations : 0% (0 % en 2021)
- Opérations pour comptes de tiers : 0% (0 % en 2021)
- Produit des cessions d'immobilisations : 0% (0% en 2021)

2.4. Structure de la dette au 31/12/2022

Au 31/12/2022, les prêts en cours sont les suivants :

Soldé	Code	TYPE Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur Objet	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2022	IRD au 31/12/2022	Capital remboursé sur la période
Budget SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY										
□	E 2	Emprunt 4198324	27/12/2013	CAISSE D EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOI PIM - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES DI	EURO	180 000,00	15/10/2023	22 500,00	538,66	18 000,00
□	E 3	Emprunt 10000701	13/07/2017	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Travaux barrage du Braud	EURO	767 880,00	30/07/2037	593 305,49	87 443,21	34 590,90
□	E 4	Emprunt 00054022	10/01/2018	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Transfert prêt GEMAPI LA FAUTE	EURO	500 000,00	10/07/2024	61 642,61	1 993,77	35 057,74
□	E 5	Emprunt 8353212	01/01/2013	CAISSE D EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOI PIM - Transfert prêt GEMAPI CC Sud Vendée L	EURO	915 000,00	15/04/2033	577 529,11	146 047,73	42 447,96
□	E 6	Emprunt mon27944	01/01/2018	LA BANQUE POSTALE PIM - Transfert de prêt GEMAPI	EURO	510 000,00	01/05/2028	239 737,47	33 944,97	34 849,91
□	E 7	Emprunt 1316322	08/08/2018	Caisse des Dépôts et Consignations PIM - Transfert prêt GEMAPI CC Sud Vendée L	EURO	412 500,00	01/04/2034	287 500,00	50 114,56	25 000,00
□	E 8	Emprunt 1316323	08/08/2018	Caisse des Dépôts et Consignations PIM - Transfert prêt GEMAPI CCSud Vendée L	EURO	462 656,36	01/10/2045	383 462,84	132 253,84	16 672,32
□	E 12	Refinancement 10001065	12/04/2019	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Travaux submersion marine	EURO	1 488 796,14	15/08/2038	1 202 489,47	167 386,57	76 348,52
□	E 14	Emprunt 39353 00	01/10/2010	C M O GEMA - SYNERVAL 2010 CMO 350 000 EUROS	EURO	350 000,00	01/10/2025	84 463,85	4 974,68	26 350,67
□	E 15	Emprunt 1213438	01/02/2012	C D C GEMA - SYNERVAL 2011 CDC 80 000 EUROS	EURO	80 000,00	02/02/2027	32 714,73	4 556,36	5 720,79
□	E 17	Emprunt 8486303	05/11/2013	Caisse d'épargne paye de Loire GEMA - SYNERVAL 2013 CE 290000 EUROS	EURO	290 000,00	11/11/2028	116 000,12	14 028,78	19 333,32
∅	E 18	Renégocié 10000201	01/01/2021	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Transfert de la digue de Grues-Grenouill	EURO	80 000,00	10/04/2029	0,00	0,00	5 349,55
□	E 22	Refinancement 10001785	26/06/2021	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Travaux Muret Merlon - Aiguillon-sur-Me	EURO	887 605,30	15/12/2040	827 356,45	106 794,90	40 302,08
∅	E 23	Refinancement 10000020	01/01/2022	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE PIM - Réaménagement transfert de la digue de	EURO	44 246,91	10/04/2029	0,00	0,00	4 210,25
□	E 24	Emprunt 10002524	19/05/2022	CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE GEMA - Travaux de vannage sur le Lay (Morte)	EURO	215 000,00	10/10/2037	211 856,23	29 639,64	0,00
□	E 25	Emprunt 00020371	05/12/2022	C M O PIM - Travaux des Wagons prêt relais subvent	EURO	1 400 000,00	15/08/2026	1 400 000,00	117 189,03	0,00
Total pour budget SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY								6 040 558,37	896 903,70	384 234,01
Total général								6 040 558,37	896 903,70	384 234,01

En 2022 le SMBL a signé 3 nouveaux emprunts :

- Mai 2022 : 215 000 € pour les travaux de vannage sur le Lay
- Décembre 2022 : 1 400 000 € prêt relais pour les travaux des Wagons.
- Décembre 2022 : 600 000 € pour les travaux des Wagons.

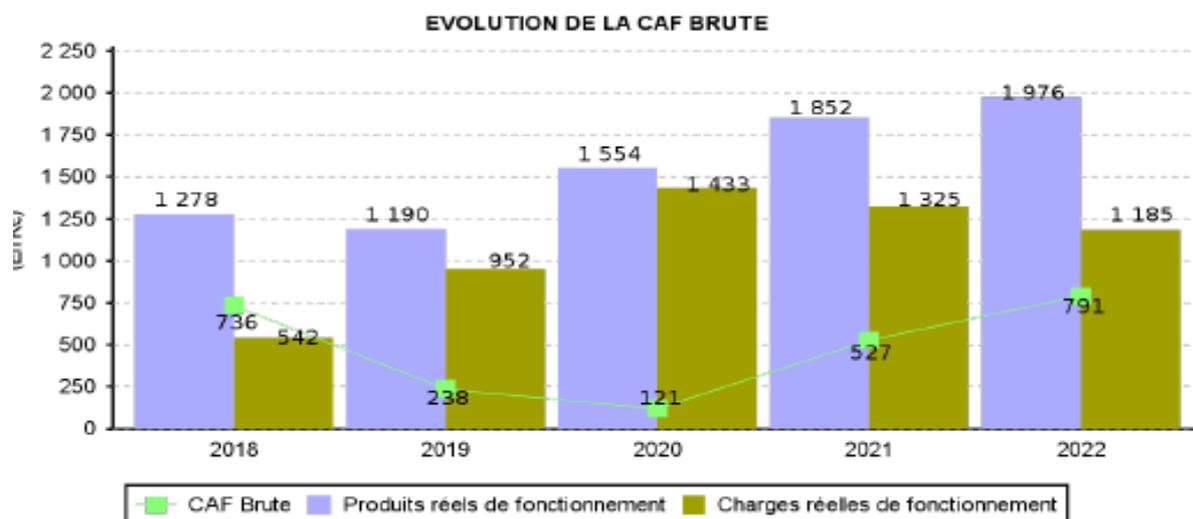
Capital restant dû de la dette au 31/12/2022 : 6 040 558.37 €

2.5. Principaux indicateurs financiers

- *Epargne brute*

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses

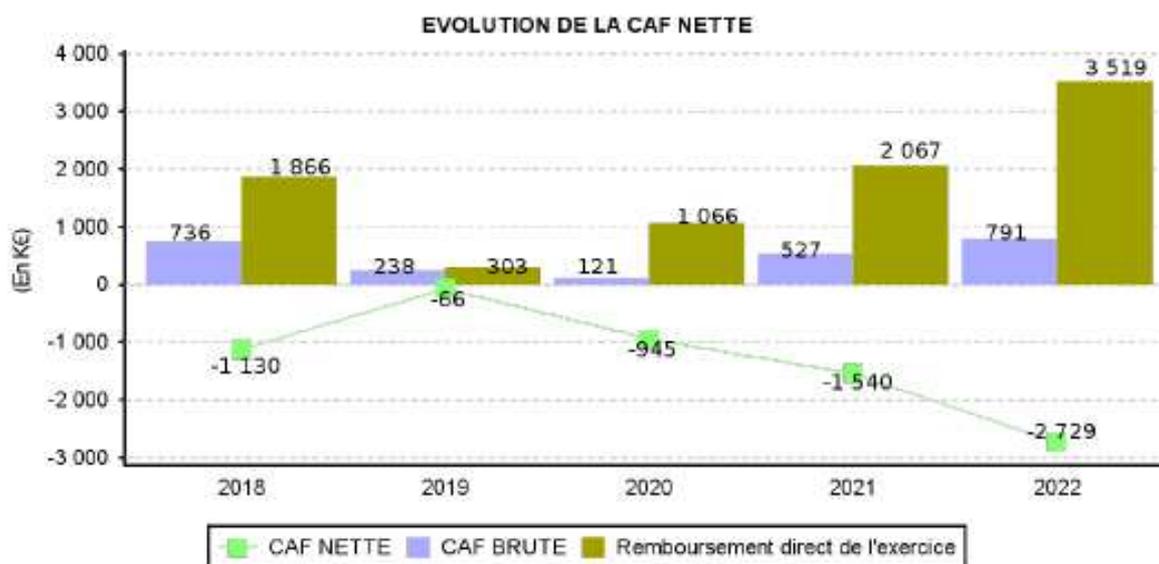
d'équipement...) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes et capital.



- **Epargne nette**

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

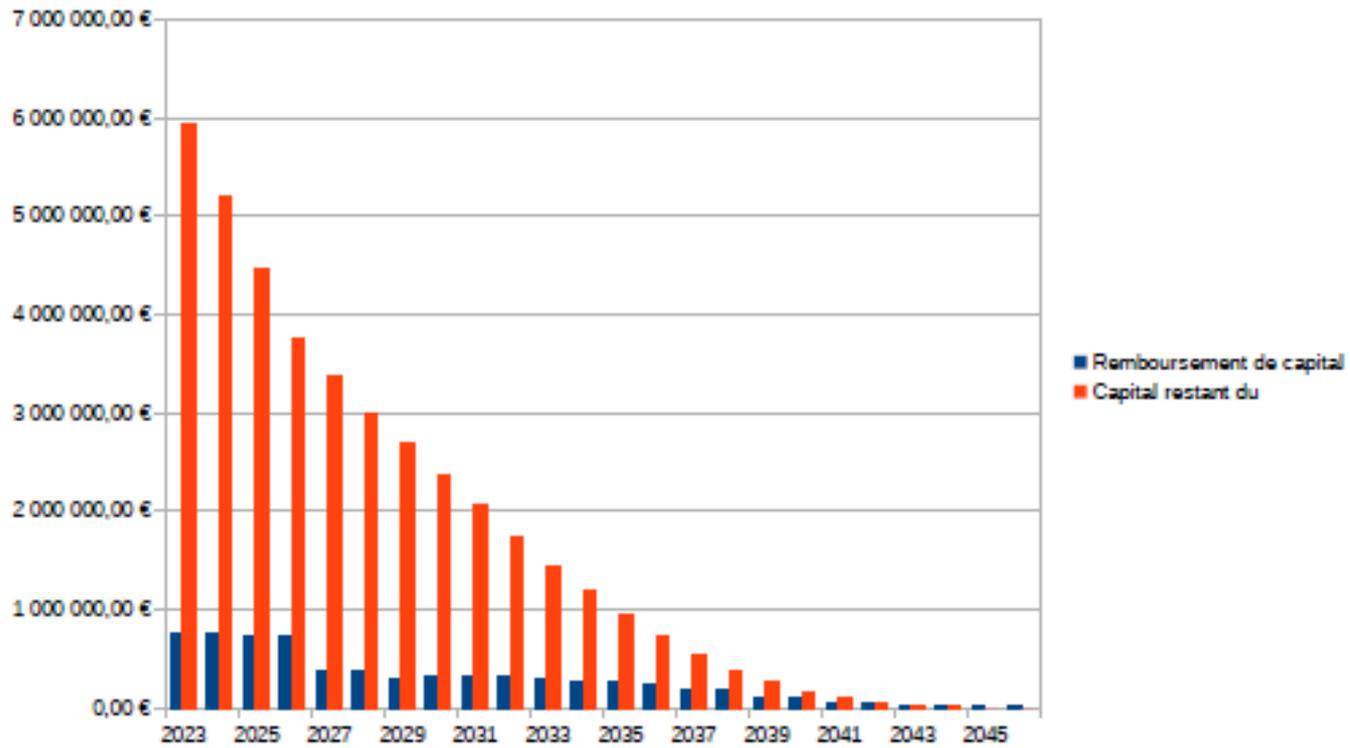
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



- Dette



Exercice	CRD au 31/12 N-1			
	Remboursement de capital	Intérêts	échéances	Capital restant du
				6 699 909,92 €
2023	757 305,33 €	150 465,89 €	892 582,02 €	5 942 604,59 €
2024	763 757,29 €	132 622,37 €	875 430,97 €	5 192 347,31 €
2025	721 338,44 €	115 020,98 €	839 438,00 €	4 471 008,87 €
2026	725 418,56 €	97 405,52 €	824 071,66 €	3 745 590,31 €
2027	382 489,19 €	79 558,90 €	465 737,93 €	3 363 101,11 €
2028	375 515,61 €	69 551,79 €	445 434,84 €	2 987 585,51 €
2029	300 539,10 €	59 852,90 €	362 453,32 €	2 687 046,41 €
2030	311 746,55 €	55 027,97 €	345 350,06 €	2 375 299,86 €
2031	316 553,54 €	47 516,32 €	345 101,37 €	2 058 746,32 €
2032	321 513,49 €	39 851,73 €	344 852,69 €	1 737 232,83 €
2033	294 587,33 €	32 028,43 €	312 559,20 €	1 442 645,50 €
2034	260 899,74 €	25 444,02 €	274 743,17 €	1 187 995,76 €
2035	256 993,47 €	20 677,52 €	267 040,26 €	949 752,28 €
2036	230 479,70 €	16 715,50 €	256 642,93 €	719 272,58 €
2037	191 164,26 €	12 850,61 €	214 791,06 €	528 108,32 €
2038	176 514,10 €	9 514,87 €	166 942,12 €	370 681,07 €
2039	101 672,43 €	6 762,98 €	108 435,41 €	269 008,65 €
2040	103 208,78 €	4 977,94 €	108 186,72 €	165 799,86 €
2041	61 752,17 €	3 162,79 €	64 914,95 €	104 047,70 €
2042	54 031,24 €	1 906,29 €	55 937,53 €	50 016,46 €
2043	16 672,32 €	746,05 €	17 418,37 €	33 344,14 €
2044	16 672,32 €	497,35 €	17 169,68 €	16 671,82 €
2045	16 672,32 €	248,68 €	16 921,00 €	0,00 €
2046	16 672,32 €	0,00 €	16 672,32 €	0,00 €



III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2022

- L'effectif de la collectivité fin 2022 est de :
 - 9 agents en activité,
 - 1 agent en disponibilité
 - 1 agent en détachement

	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanents (publics/privés)
En nombre	7	2	
En ETP	7	2	

- Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	2	0	2	2
Technique	5	2	7	7
Culturelle	0	0		
Sportive	0	0		
Médico-sociale	0	0		
Animation	0	0		
Police	0	0		
Total	7	2	9	9

- Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	2	2
Catégorie B	4	4
Catégorie C	3	3

Les mouvements de personnel : Mise en disponibilité d'un adjoint administratif 1^e cl. à temps non complet et mise en détachement d'un ingénieur.

Le nombre d'heures travaillées par agent est de 35h par semaine soit 151,6 h par mois. Le choix est laissé aux agents de travailler 38h30 par semaine et d'avoir des jours RTT.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des jours au titre du fractionnement des congés.

- Le personnel titulaire au 31/12/2022

Fonction	Grade	Temps de travail
Animateur de la CLE du SAGE	Ingénieur Principal	Temps complet
Maître de digues	Technicien principal 1^e cl	Temps complet
Animateur CTMA	Technicien	Temps complet
Technicien Rivières	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Technicien polyvalent	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Rédacteur principal de 1^e cl	Temps complet
Secrétaire - Comptable	Adjoint Administratif Principal de 1^e cl	Temps complet

- Le personnel non titulaire au 31/12/2021

Fonction	Grade	Temps de travail
Technicienne PAPI	Ingénieur	Temps complet
Technicienne CLE	Technicien	Temps complet

IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES

4.1. Secteur amont de Mareuil : CT eau Lay amont

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.1.1. Rappel du programme d'actions prévues pour 2022

➤ CT Eau Lay amont et affluents

Pour 2022, le programme d'actions du Contrat Territorial se scindait en 2 actions principales :

- ⇒ Les travaux de restauration morphologique du lit sur la Maine et ses affluents et de travaux d'accompagnement (mise en défens notamment),
- ⇒ Les travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles sur le Lay,

D'autres actions étaient également prévues (lancement d'une étude de diagnostic sur des cours d'eau du Pays de la Châtaigneraie, lutte contre la Jussie, réalisation d'inventaires faune/flore et d'indicateurs de suivi, etc). Le tableau ci-dessous présente quantitativement les travaux prévus pour 2022 dans le cadre du CT Eau :

Programme prévu pour 2022			
Unité	Quantité prévue	Montant TTC prévu	
SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS			
Restauration morphologique du lit	ml	3696	261 840,00 €
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement	unité	2	9 600,00 €
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)	site	8	17 580,00 €
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passerelle)	site	10	31 200,00 €
Aménagement de système d'abreuvement	site	22	19 920,00 €
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	ml	5400	40 500,00 €
Lutte contre la jussie (26,5km/an)	km	26,5	7 800,00 €
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Chataigneraie	unité	1	45 000,00 €
Inventaires Faune/Flore	unité	1	12 000,00 €
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)	unité	2	4 320,00 €
Communication	forfait	1	3 000,00 €
Outils SYSMA	forfait annuel	1	3 000,00 €
TOTAL DES ACTIONS 2022			455 760,00 €

➤ Elaboration d'une stratégie de gestion des plantes envahissantes

Au vu du développement exponentiel des plantes envahissantes sur le bassin et notamment de la Jussie dans les canaux du marais, les élus du SMBL ont souhaité qu'une stratégie de gestion des plantes envahissantes soit élaborée sur le territoire du SMBL. L'objectif principal est de porter une réflexion sur une logique d'intervention cohérente, avec une priorisation de secteurs liée aux enjeux qui y sont présents. Ainsi, il n'y aura plus d'intervention systématique du SMBL. Cette logique n'étant plus soutenable techniquement et financièrement.

Cette demande a également été faite par le Département, seul organisme qui continue à financer les opérations d'arrachage de plantes envahissantes, auprès de toutes les structures vendéennes concernées. A l'avenir les structures qui n'ont pas élaboré de stratégie ne seront plus éligibles aux subventions du CD85 pour leurs opérations d'arrachage.

➤ Actions diverses

D'autres actions étaient également prévues en 2022, comme la réalisation des derniers travaux du CTMA Petit Lay, Lay médian et Smagne, ainsi que l'entretien de la passe à poissons de Mareuil-sur-Lay-Dissais.

4.1.2. Localisation générale des actions réalisées en 2022

La carte ci-dessous permet de localiser les différentes actions menées en 2022 en matière de gestion des milieux aquatiques sur l'amont du bassin versant du Lay.

Légende

Travaux du CTEau

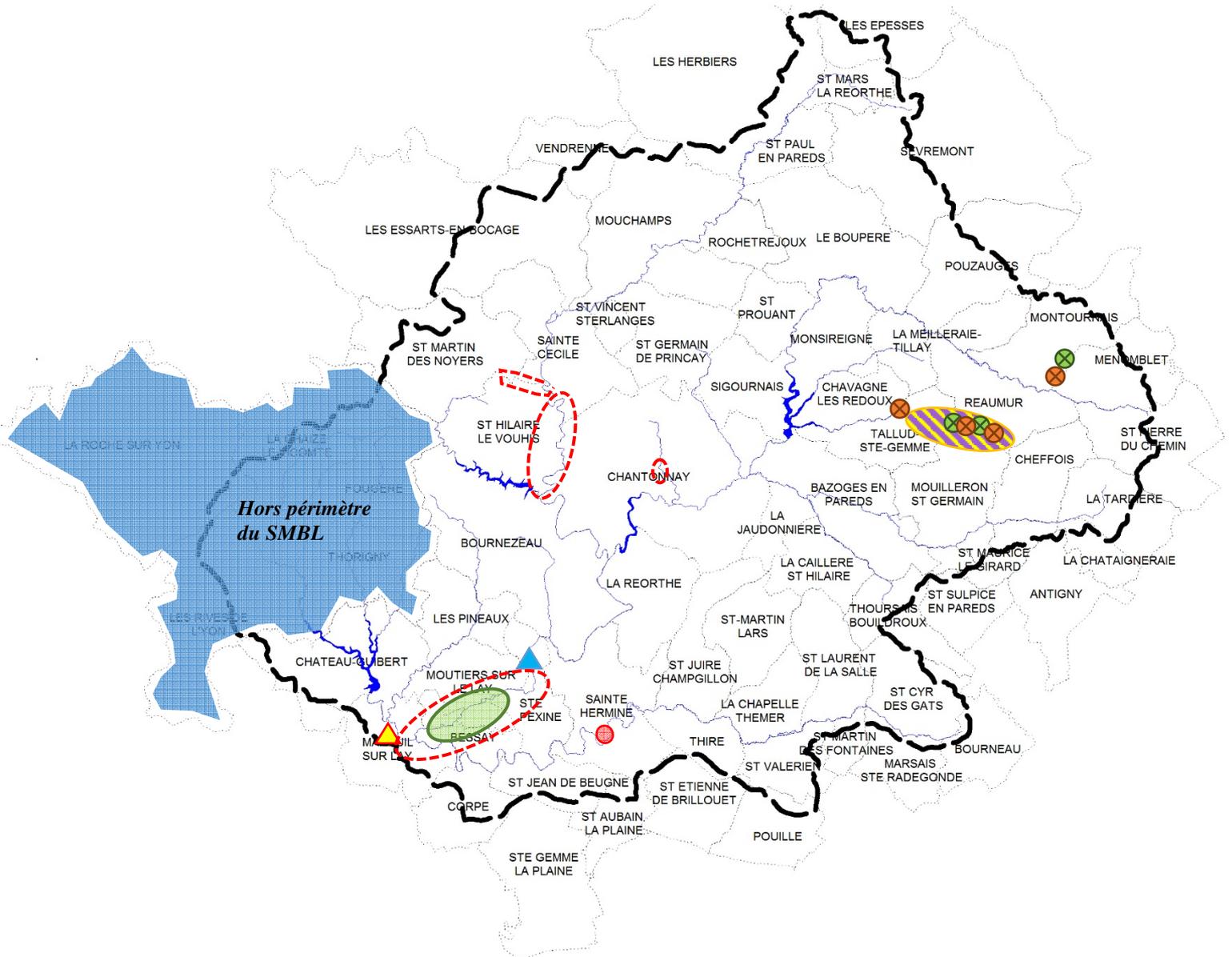
-  Travaux de mise en défens (abreuvoirs, clôtures franchissement)
-  Travaux de restauration morphologique du lit mineur (CT Eau)
-  Secteur de lutte contre la Jussie
-  Zone d'inventaire faune/flore avant travaux
-  Indicateurs de suivi

 Limites du BV amont Lay

 Commune du périmètre du SMBL

Autres travaux

-  Entretien de la passe à poissons de la chaussée de Mareuil sur Lay
-  Travaux de gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Lay amont
-  Travaux de restauration de la continuité écologique



4.1.3 Détail des dépenses

Au bilan de l'année 2022, présenté en COPIL puis en CLE, il ressort les chiffres suivants :

	Bilan technique				Bilan financier		
	Unité	Quantité prévue	Quantité réalisée	Taux de réalisation	Montant TTC prévu	Montant TTC réalisé	Taux de réalisation
SMBL - CT EAU LAY AMONT ET AFFLUENTS							
Restauration morphologique du lit	ml	3696	3620	98%	261 840,00 €	108 150,35 €	41%
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement	unité	2	1	50%	9 600,00 €	- €	0%
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)	site	8	2	25%	17 580,00 €	- €	0%
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passerelle)	site	10	12	120%	31 200,00 €	36 510,00 €	117%
Aménagement de système d'abreuvement	site	22	23	105%	19 920,00 €	23 220,00 €	117%
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	ml	5400	6000	111%	40 500,00 €	58 980,00 €	146%
Lutte contre la jussie (26,5km/an)	km	26,5	30	113%	7 800,00 €	6 450,00 €	83%
Etude de diagnostic (type REH) CC Pays de la Chataigneraie	unité	1	1	100%	45 000,00 €	48 600,00 €	108%
Inventaires Faune/Flore	unité	1	1	100%	12 000,00 €	6 300,00 €	53%
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)	unité	2	5	250%	4 320,00 €	4 399,64 €	102%
Communication	forfait	1	0	0%	3 000,00 €	- €	0%
Outils SYSMA	forfait annuel	1	0	0%	3 000,00 €	- €	0%
TOTAL DES ACTIONS 2022					455 760,00 €	292 609,99 €	

Malgré un lancement tardif du CT 'eau en 2022, suite à la signature au printemps, on peut noter que les travaux réalisés correspondent globalement aux montants qui étaient prévus au BP avec 76 % de réalisation.

S'agissant de l'étude diagnostic sur la CC du Pays de la Chataigneraie, le marché a été attribué à HYDROCONCEPT fin 2022, il démarrera réellement en 2023.

Financement des actions

Le Syndicat bénéficie d'aides financières pour la réalisation de certains de ses projets :

- Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) : des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département de la Vendée sont accordées aux actions du programme,
- Dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) la Région des Pays de la Loire accorde elle aussi des aides.

En 2022, un emprunt de 215 000 € a été contracté pour le financement des travaux de confortement du vannage de Mareuil sur Lay (2021) et pour financer les investissements du bras de contournement en 2022 sur le barrage de Morteveille.

Année	Montant	Organisme	Durée	Taux	Type d'échéance
2022	215 000 €	CRCA	15 ans	Fixe 1.74%	Echéances trimestrielles constantes

4.2. Secteur aval de Mareuil = CTMA Lay aval

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.2.1. Rappels préalables

Le CTMA 2 a été signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrages le 05 septembre 2018.

Le contrat du Lay porte sur 90 kms de cours d'eau et 25 600 ha de marais et associe 13 maîtres d'ouvrages (Syndicat Mixte Bassin du Lay, les Associations Syndicales Autorisées de marais, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ainsi que l'EPMP).

Les principales actions inscrites sont les suivantes :

- entretien et restauration de la végétation rivulaire
- curage des canaux en marais
- lutte contre les espèces envahissantes
- réfection d'ouvrages hydrauliques en marais
- restauration de la continuité écologique
- pose de clôtures et réalisation d'abreuvoirs
- adoucissement et protection de berges

L'arrêté préfectoral n°18-DDTM 85-579 du 23 juillet 2018 déclare les travaux inscrits dans la CTMA 2 du Lay aval d'intérêt général.

L'arrêté préfectoral n°18-DDTM 85-580 du 23 juillet 2018 autorise les travaux au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) mène l'animation et la coordination du Contrat Territorial Milieu Aquatique (CTMA) du Lay aval. Outre le SMBL, 12 maîtres d'ouvrages se sont joints à cette démarche :

- Association Syndicale Autorisée, ASA, des grands marais de la Claye,
- ASA Vallée du Lay,
- ASA foncière de Triaize,
- ASA des marais de Luçon,
- ASA des prises de Triaize,
- ASA des grands marais de Triaize,
- ASA des prises de St Michel en l'Herm,
- ASA des marais de St Michel en l'Herm,
- ASA des marais desséchés de Moricq,
- Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
- La Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- L'Etablissement Public Marais Poitevin.

Le SMBL apporte un soutien méthodologique et technique aux opérations d'entretien et de restauration du marais en mettant à disposition un technicien rivières et marais.

Dans le cadre du CTMA, le SMBL peut intervenir :

- En apportant un soutien technique et administratif auprès des ASA de marais pour les opérations relevant de leurs compétences
- Sous sa propre maîtrise d'ouvrage statutaire
- Comme animateur du CTMA, sans intervention particulière pour des opérateurs portant leur propre programme d'actions (PIMP, Conservatoire du littoral).

4.2.2. Bilan des actions 2022 CTMA2

Travaux	Quantité réelle
Sous-total indicateurs :	1
Sous-total plantes envahissantes :	1
Sous-total baccage des estuaires :	1
Sous-total pose de clôtures :	2860 ml
Sous-total abreuvoirs :	16
Sous-total ouvrage de franchissement :	1
Sous-total TR fonctionnement :	1
Sous-total TR Poste (salaires et charges) :	1
Sous-total étude bilan :	1

4.2.3. Bilan financier année 2022

Travaux	Coût réel HT
Sous-total indicateurs :	896.68 €
Sous-total plantes envahissantes :	43 880.00 €
Sous-total baccage des estuaires :	8 850.00 €
Sous-total pose de clôtures :	13 106.11 €
Sous-total abreuvoirs :	16 710.21 €
Sous-total ouvrage de franchissement :	420 119.66 €
Sous-total TR fonctionnement :	9 209.62 €
Sous-total TR Poste (salaires et charges) :	66 129.01 €
Sous-total étude bilan :	50 700.00 €

La prestation bilan se prolonge en 2023

4.2.4. Bilan des aides année 2022

Travaux	Coût HT marché	AELB	CD85	AELB	Département
		Taux TTC	Taux HT	Montant	Montant
Indicateurs :	896.68 €	0%	10%	0	1342.50
Plantes envahissantes cours d'eau :	10 536.00 €	0%	30%	0	3 160.80
Plantes envahissantes marais	33 344.00	0%	50%	0	16 672.00
Baccage des estuaires :	8 850.00 €	0%	0%	0	0
Pose de clôtures :	13 106.11 €	50%	30%	13 720.24	6 860.12
Abreuvoirs :	16 710.21 €	50%	30%	14 409.13	7 204.56
Ouvrage de franchissement :	420 119.66 €	50%	~30%	210 059.83	113 543.56
Fonctionnement :	9 209.62 €	50%	0%	4 604.83	0
Poste (salaires et charges) :	66 129.01 €	50%	0%	33064.51	0
Etude bilan :	50 700.00 €	70%	10%	33 950.00	4 850.00
TOTAL GENERAL :	629 601.29			309 808.54	153 633.54

Des tableaux détaillés des actions réalisées et des subventions perçues par les maitres d'ouvrages accompagnés par le SMBL, sont détaillés dans le rapport d'activités techniques.

V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions du PAPI et hors PAPI. Il est disponible au siège du SMBL.

5.1. Liste des actions menées ou en cours de réalisation en 2022

Dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Lay Aval

- Création d'un observatoire du littoral
- Mise en place d'une méthodologie commune
- Suivi du trait de côte au DGPS
- Création d'un observatoire du risque et de la vulnérabilité
- Pose et entretien des repères de crues
- Information du public sur les risques (appui technique du SMBL auprès des communes, mise à jour du site internet du SMBL...)
- Mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- Actions pour la réduction de la vulnérabilité du bâti
- Travaux de restauration des ouvrages de protection dans le secteur de la Belle Henriette
- Travaux de restauration du Merlon entre le Pont et la Pergola à l'Aiguillon sur Mer
- Restauration des digues et des ouvrages de la Baie de l'Aiguillon notamment début des travaux sur l'ouvrage des Wagons
- Gestion de l'érosion côtière
- Animation du PAPI et coordination des maîtres d'ouvrages
- Animation du PAPI et état d'avancement des actions
- Coordination et assistance technique auprès des maîtres d'ouvrages et des Associations Syndicales Autorisées (ASA)
- Appel à Territoire Volontaire pour l'Accompagnement de stratégies locales de recomposition territoriales en contexte d'érosion côtière

En janvier 2022, le SMBL a déposé un 4^e avenant au PAPI pour instruction. Cet avenant prévoit notamment :

- L'augmentation de la durée du PAPI de 2 ans : échéance du programme au 31 décembre 2025.
- Report des actions non débutées au Programme d'études Préalables (PEP)
- Réaffectation des montants non utilisés des actions achevées
- Modifications financières de 2 actions :

Action 7.5 – Protection des secteurs arrières de la Belle Henriette
Action L.7.1 – Restauration des digues de polder du pourtour de la Baie de l’Aiguillon

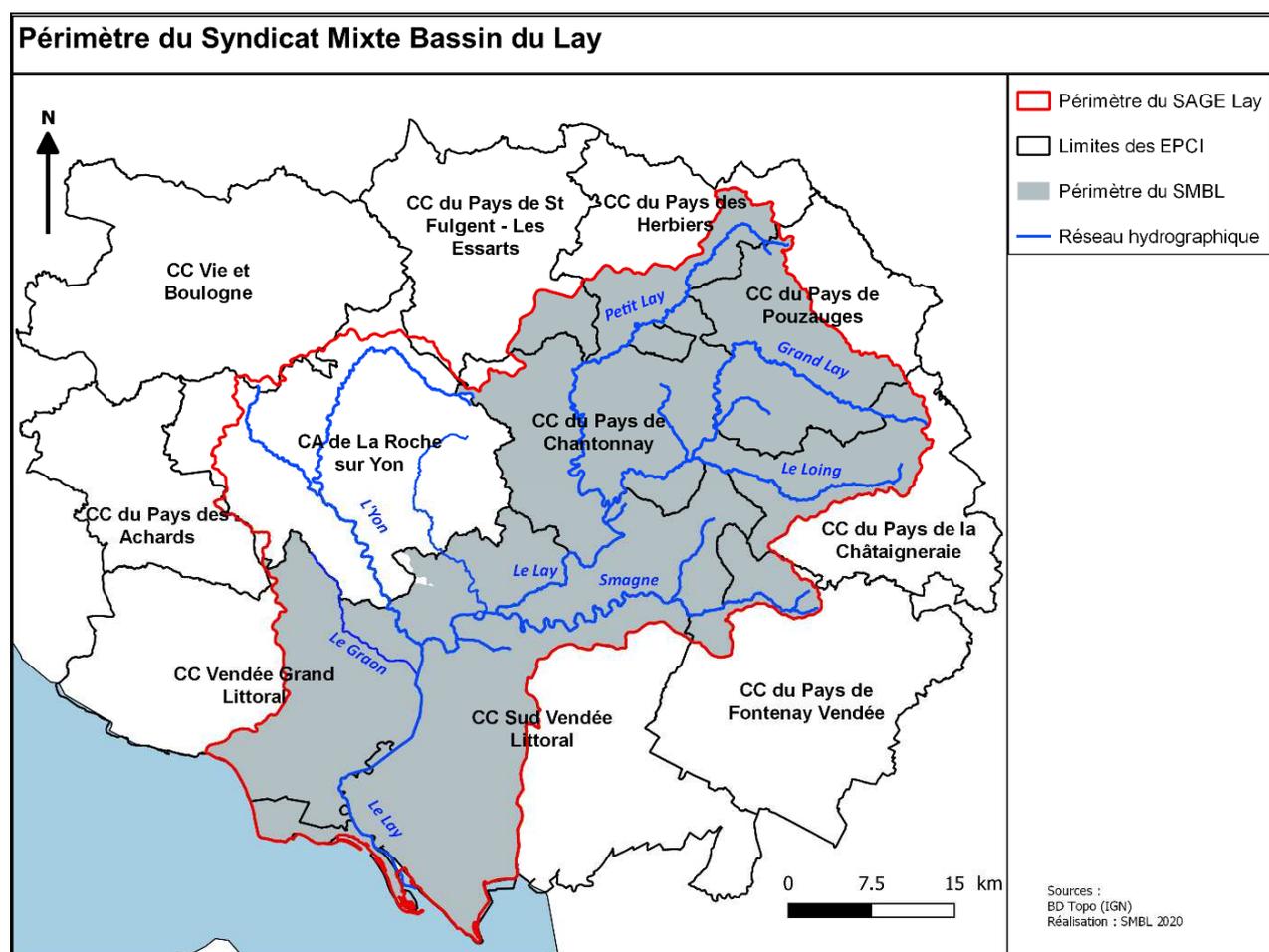
- Mise à jour d’actions sans modifications financières
 - Action 2.1 – Extension de la vigilance crue sur le Lay aval – mise à jour du calendrier pour l’intégration de la vigilance sur le Lay Aval dans Vigicrues d’ici 2024,
 - Action L.7.2 – Ouvrages de Prise d’Eau, de Dénoisement, de la Raque et des Wagons – priorisation des travaux

Fin 2021, le SMBL a engagé les démarches pour la mise en place d’un Programme d’Etudes Préalables (PEP) pour la mise en place d’un second PAPI :

- Octobre 2021 : 1^{er} déclaration d’intention
- Mars 2022 : Réunion de préparation du PEP (Etat, Région, Département)
- Octobre 2022 : 2nde déclaration d’intention

Depuis 2020, le SMBL s’étend sur presque tout le bassin versant. Le périmètre du PEP intègre donc la totalité du territoire du SMBL.

Ce PEP intégrera donc les risques de crues du Lay et de ses affluents.



Périmètre du SMBL et du PEP

L’année 2022 a permis la définition d’un programme d’actions. La mise en œuvre de ce programme débutera en 2023.

Actions hors PAPI

- Réunion d'organisation en cas d'alertes Crues et Vigilance vagues-submersion
- Moricq – Etudes pour la restauration du barrage
- Digue EST de la Faute sur Mer -Secteur A
- Contrat de maintenance électrique- Wagons et Raque
- Marché à bons de commande pour les travaux d'urgence
- Accord cadre de Maîtrise d'œuvre
- Alimentation électrique des Wagons
- Sondes de niveau à La Raque
- Etude de l'emprise des digues sur les terres agricoles et dimensionnement des digues du Lay
- Etude de défaillance de l'ouvrage de la Raque

Gestion des ouvrages de protection classés

- Reclassement des ouvrages en système d'endiguement
- Information/formation des personnes mobilisables en cas d'alerte
- Obligations réglementaires à mener (décret 2007-1735)
- Mise en œuvre des obligations réglementaires (registres de surveillance, visites de surveillance, travaux d'entretien)
- Travaux d'entretien externalisés
- Travaux sur les ouvrages effectués en régie (entretien de la végétation, mise en place de signalétique, sécurité/incendie, suivi/aménagement et entretien d'ouvrage, topographie...)

5.2. Bilan financier 2022

Section de FONCTIONNEMENT

	Chapitre	Désignation	PI fluviale	PI submersion marine
DEPENSES	011	Charges à caractère général	116 534,56	157 304,46
	012	Charges de personnel et frais assimilés	55 300,22	111 570,79
	65	Autres charges de gestion courante	7 947,63	7 947,68
	66	Charges financières	0,00	126 539,27
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
	022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.		179 782,41
RECETTES	013	Atténuation de charges	0,00	1 633,00
	74	Dotations, subventions et participations	255 050,64	714 052,32
	75	Autres produits de gestion courante	0,47	0,47
	76	Produits financiers	0,00	10,64
	77	Produits exceptionnels	84,05	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.		255 135,16	715 696,43

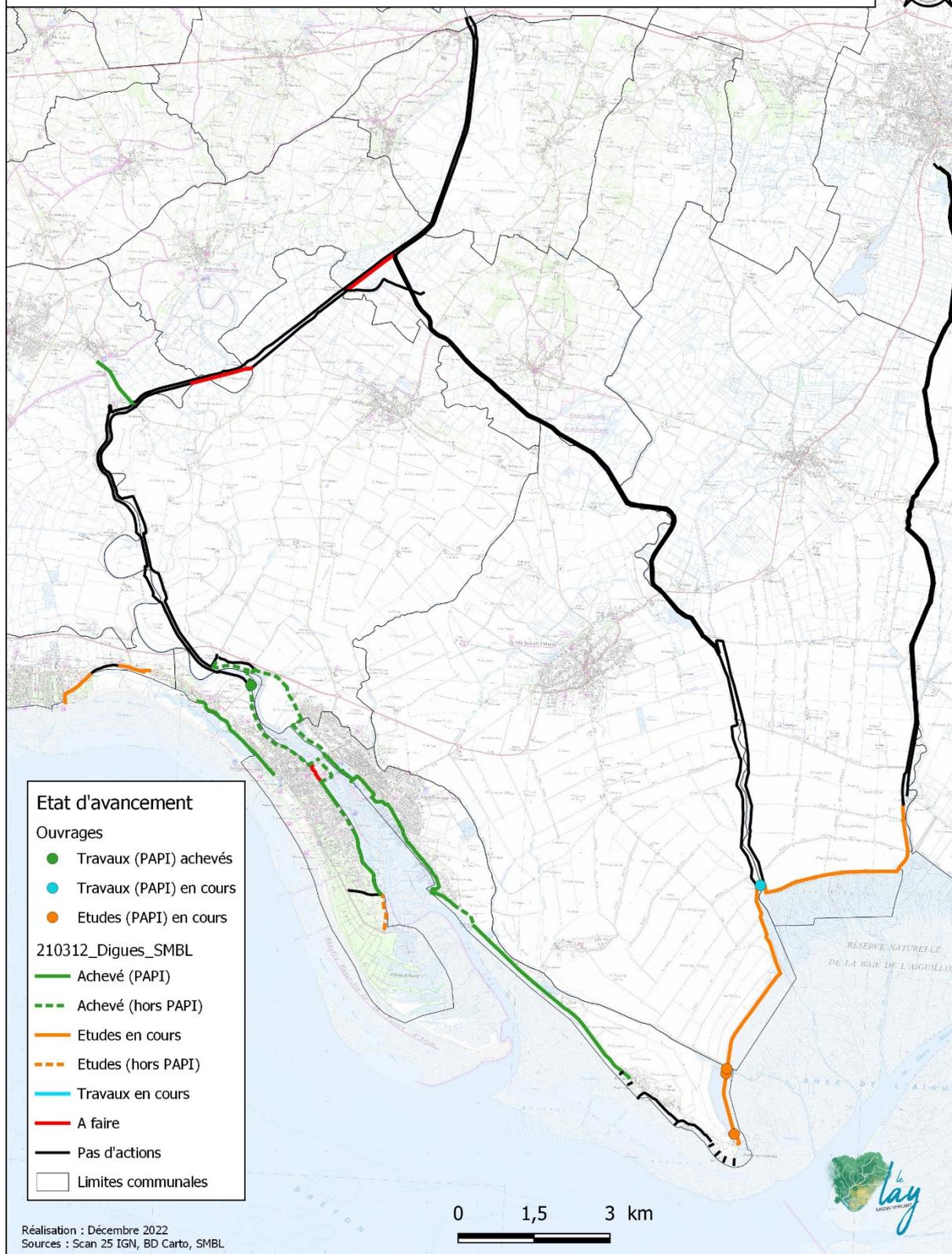
Section d'INVESTISSEMENT

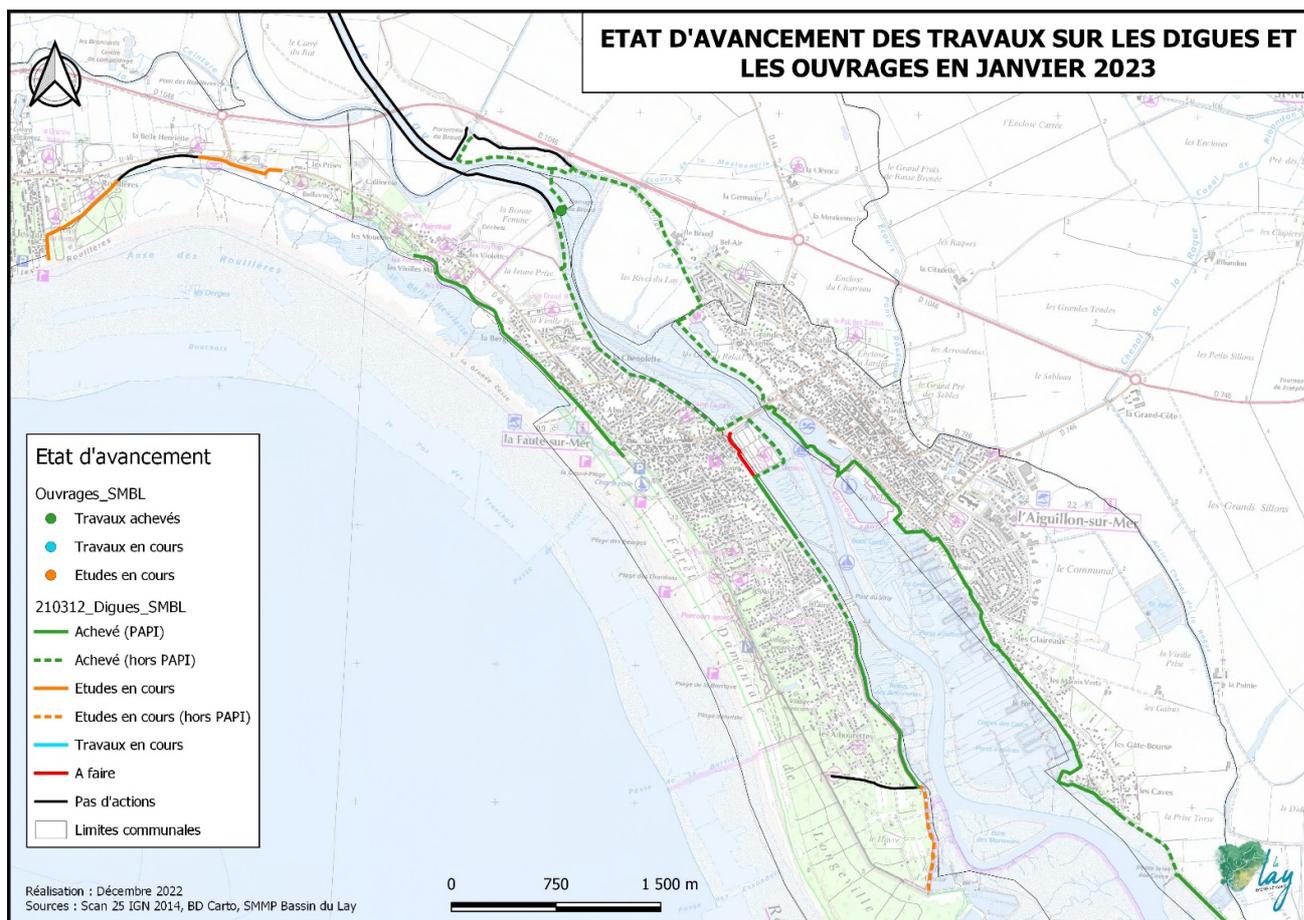
	Chapitre	Désignation	PI fluviale	PI submersion marine
	DEPENSES	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20		Immobilisations incorporelles	78 585,66	80 129,56
204		Subventions d'investissement versées	0,00	17 966,20
21		Immobilisations corporelles	28 890,04	1 050 819,36
23		Immobilisations en cours	0,00	0,00
4581		Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00
020		Dépenses imprévues	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			107 475,70	3 165 521,67
RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves	129 820,13	0,00
	13	Subventions d'investissement reçues	0,00	357 287,31
	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	708 399,09
	21	Immo reçues au titre mise à disposition	0,00	0,00
	4582	opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00
	024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			129 820,13

5.3. Localisation des actions

Les cartes suivantes présentent l'état d'avancement des travaux et des études sur les digues et les ouvrages du territoire.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PAPI SUR LES DIGUES ET LES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN JANVIER 2023





VI. BILAN DES ACTIVITES de la CLE du SAGE du LAY

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions de la CLE du SAGE du LAY. Il est disponible au siège du SMBL.

6.1. Rappels du territoire du SAGE

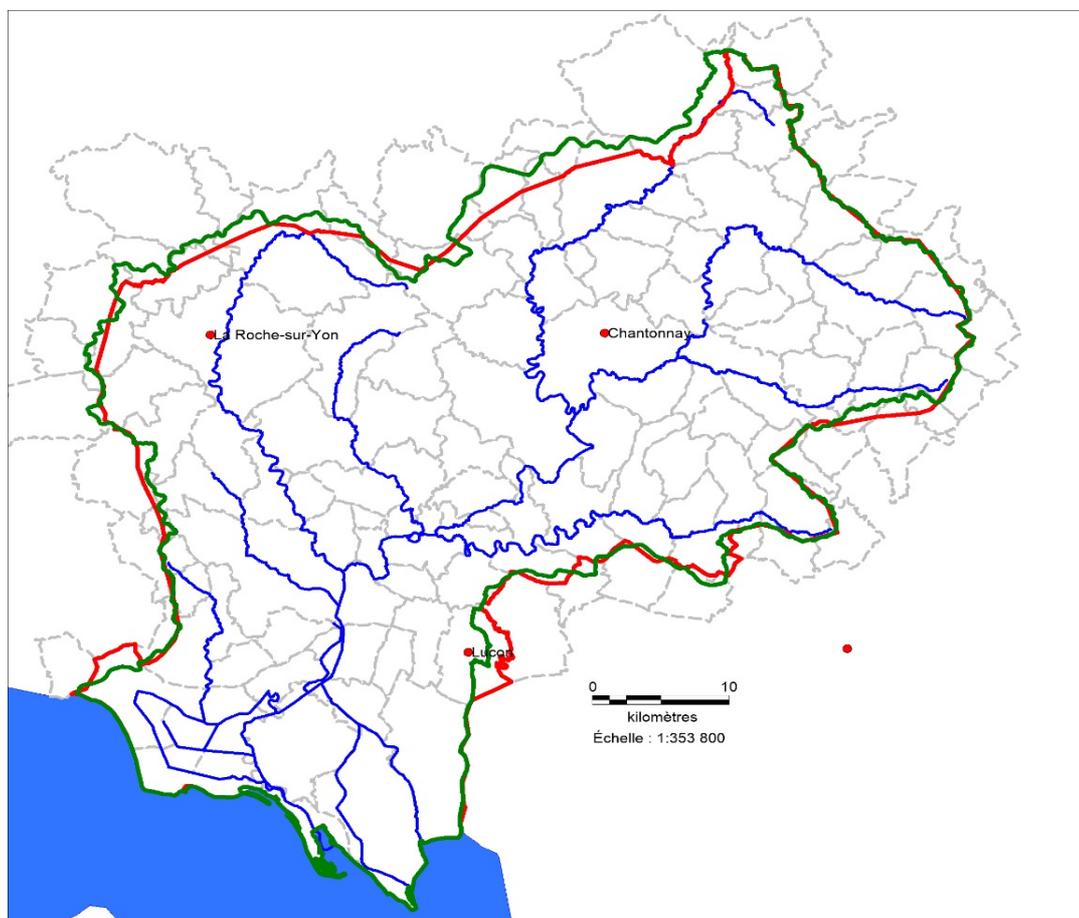
Le périmètre du SAGE est différent du périmètre du SMBL car il correspond exactement à celui du bassin versant hydrographique du LAY.

Le périmètre et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay ont été respectivement définis par arrêtés préfectoraux le 29 avril 1997 et le 09 décembre 1997. La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE a été confiée au Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin Versant du Lay en 1998.

La surface du SAGE occupe 2 190 km². Le SAGE du Lay est intégralement compris dans le département de la Vendée. Selon l'arrêté préfectoral du 29 avril 1997, le SAGE couvre 105 communes, dont 74 complètement et 31 partiellement.

Le bassin versant hydrographique du Lay couvre 1977 km² selon les données de la BDCARTHAGE®. Le périmètre du SAGE comprend en plus du bassin hydrographique, les communes de Chasnais, Les Magnils Reigniers, Luçon et Triaize dont les marais sont alimentés par les eaux superficielles du Lay.

En 2016, ce périmètre de SAGE qui comportait des erreurs de tracé manifestes a été revu. Après une consultation et différentes corrections, le périmètre du SAGE du LAY fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral du 2 février 2017 (délimitation en vert).



6.2. Enjeux identifiés dans le SAGE

L'élaboration du SAGE du Lay a mis en évidence les 9 enjeux suivants inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) :

1. La qualité des eaux de surface
2. La prévention des risques liés aux inondations
3. La production d'eau potable
4. Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
5. La gestion soutenable des nappes
6. La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
7. Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
8. Les zones humides du bassin
9. La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais.

Ces 9 enjeux font l'objet d'objectifs et de dispositions dans le PAGD et de règles dans le règlement du SAGE.

6.3. Constitution de la CLE du SAGE du LAY en 2022

La CLE compte 58 membres.

En 2021, suites aux élections régionales et départementales, la composition de la CLE a de nouveau été modifiée par arrêté préfectoral du 27 octobre 2021.

Ses membres arrivent au terme de leur 6 années de mandats en janvier 2023.

6.4. Réunions de la CLE du SAGE du LAY en 2022

En 2022, la CLE s'est réunie 2 fois et le bureau une fois

	CLE du 25 octobre 2022			CLE du 14 décembre 2022		
	1er collège	2ème collège	3ème collège	1er collège	2ème collège	3ème collège
nombre de membres désignés	31	16	11	31	16	11
nombre de membres présents ou représentés	8	8	7	13	8	6
pourcentage de présences	26%	50%	64%	42%	50%	55%

Figure 6 : taux de représentation des 3 collèges en séance de CLE en 2022

CLE du 25 octobre 2022

1. Présentation du bilan du Contrat Régional de Bassin Versant 2016-2021
2. Démarche du prestataire pour l'étude de modélisation des flux bactériologiques sur le bassin du LAY et collecte des données
3. Inventaire des cours d'eau de 9 communes sur le bassin versant
4. Projet corrigé de cahier des charges pour l'étude Hydrologie Milieux Usages et Changement climatiques (HMUC)
5. Questions diverses
 - a. Premier bilan de la période d'été 2022

CLE du 14 décembre 2022

1. Validation du projet de relevé de décisions de la CLE du 25 octobre 2022
2. Bilan de l'année 1 (2022) du Contrat Territorial Eau du Lay amont (volet milieux aquatiques et volet pollutions diffuses)
3. Programme de construction de la station d'épuration communautaire à La Roche sur Yon
 - 1 Rappel des études structurantes et des étapes avant la construction
 - 2 Programme de construction de la future station d'épuration et calendrier
 - 3 Concertation préalable organisée en janvier - février 2023, selon l'article L121-7 pour la présentation au public du projet
4. Bilan de la période d'été 2022
5. Questions diverses

Fin de mandat des membres de la CLE le 23 janvier 2023 et moment de convivialité

Bureau de CLE du 11 mars 2022

1. Synthèse des analyses bactériologiques sur le bassin versant de 2017 à 2021,

2. Suites à donner avec la modélisation des flux bactériologiques sur le bassin du LAY,
3. Questions diverses.

6.5. Sujets de la cellule d'animation du SAGE du LAY en 2022

Hormis les réunions de CLE et/ou de son Bureau (organisation, préparation, animation), l'équipe d'animation du SAGE organise ou participe à de nombreuses réunions sur le bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et ceci sur de nombreuses thématiques.

Elles sont rappelées ci-dessous sous forme succincte :

SUJETS ABORDES	TACHES	LIEN AVEC LE SAGE ET LE SDAGE
Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA)	Comité technique et comité de pilotage à l'élaboration du CTMA du LAY amont	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Stratégie et feuille de route du futur CT eau du LAY amont	Rédaction stratégie, organisation, gouvernance, dépôt du dossier en juillet puis en octobre 2021	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV)	Avenant au programme 2017-2019 puis mises en œuvre Fin en 2021	Mise en œuvre du SAGE
Suivi des niveaux dans le Marais Poitevin	Suivi des mesures afin de définir des NOEd, des NOEF et des NCR Règlements d'eau, fuseaux de gestion avec EPMP et contrat de marais avec les ASA	Disposition 7C4 du SDAGE
Suivi des débits en période d'étiage et des DOE	Participation aux réunions de gestion du LAY ré alimenté en période d'étiage	Chapitre 7 du SDAGE (DOE)
Irrigation et réserves de substitution en bordure du marais Poitevin Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ)	Participation en tant qu'animateur au CTGQ Mise en œuvre du CTGQ	Dispositions 7C1 et 7C4 du SDAGE Chapitres 8 et 9 du SAGE
Gouvernance	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI : modification des statuts, mise à disposition des digues classées communales, simplification de la gouvernance et mutualisation au syndicat mixte compétent	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE
Gestion des crues et des inondations PAPI	Participation en tant qu'animateur et maître d'ouvrage aux diagnostics de digues et aux projets de restauration nécessaires : le Braud Suivi des Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) et Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE

6.6. Contrats de territoires pour la mise en œuvre du SAGE du Lay en 2022

6.6.1 Lancement du Contrat Territorial Eau du LAY amont pour 2022-2024

Pour agir efficacement en faveur de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques en Pays de la Loire, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département

de la Vendée, l'Etat et la CLE du LAY favorisent l'approche territoriale et contractualisent avec les acteurs locaux au travers d'un outil commun : le Contrat Territorial Eau (CT Eau).

Le Contrat Territorial Eau, préparé entre le Syndicat Mixte Bassin du Lay, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département de Vendée, l'Etat et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Lay associe :

- Vendée Eau,
- La Roche sur Yon Agglomération,
- La Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- La Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- La commune de Sainte Hermine,
- La commune de Thiré,
- La Chambre d'Agriculture,
- La CAVAC,
- Le CER France,
- Le CPIE,
- Terrena, Lamy Bienaimé/NACA, le GAB, le GRAPEA, l'UDCUMA.

Les signataires du contrat ont pour objectif d'obtenir des résultats en termes de gains écologiques, dans les masses d'eau prioritaires de l'amont du bassin versant.

Pour cela, ils ont convenu d'un programme d'actions pour les trois prochaines années. Il portera sur deux volets :

- Un volet **Milieus Aquatiques**, piloté par le Syndicat Mixte Bassin du Lay, qui repose sur la définition de masses d'eau prioritaires sur lesquelles seront privilégiées des actions de morphologie et de continuité écologique.
- Un volet **Pollutions Diffuses**, piloté par Vendée Eau qui s'appuiera sur des actions de conseil individuel concentrées sur les aires d'alimentation des captages prioritaires avec l'ambition de faire évoluer les systèmes d'exploitation et de réduire les transferts de pollution.

Leur coût prévisionnel est évalué à **5 269 191 €** et la part de financement public est estimée à :

- 2 146 474 € de subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne, soit 40.5 %
- 624 981 € de subvention de la Région des Pays de la Loire, soit 11.5 %
- 364 145 € de subvention du Département de Vendée, soit 7 %.

Près de 3 millions d'euros pour restaurer les milieux aquatiques de l'amont du bassin versant

En 2022, la cellule d'animation de la CLE a participé à la rédaction de la stratégie et de la feuille de route.

Le CT Eau Lay amont a été lancé le 27 avril 2022 à Pouzauges. L'après-midi a été consacrée à une visite terrain afin de présenter un exemple de chantier comme ceux qui seront réalisés dans le cadre du contrat, puis de la signature en salle du contrat, par les financeurs et les différents maîtres d'ouvrage.

6.6.2 Bilan de la première année du CTEau Lay amont : coordination du SMBL

Le bilan de la première année pour le volet Milieux Aquatiques est plutôt positif, avec un taux de réalisation financière global de 77% et de 73% pour la réalisation technique.

La différence avec une réalisation complète s'explique par des ajustements dans les travaux, qui ont été reportés à l'année suivante ou des budgets plus élevés que prévus.

Maître d'ouvrage	Montant prévu	Montant réalisé	Taux de réalisation financière	Taux de réalisation technique
SMBL	193 920€	135 859€	70%	73%
La Roche sur Yon Agglomération	340 080€	356 684€	104.8%	71%
FVPPMA	141 477€	114 584€	81%	50%
Département de Vendée	55 000€	53 531€	97.3%	100%
	992 317€	768 809€	77.5%	73.5%

Le bilan du volet Pollutions diffuses est plus mitigé. Trois maîtres d'ouvrages n'ont réalisé aucune action qui s'explique par un manque de moyen humain et des reports en année 2.

Pour les autres maîtres d'ouvrage, ils ont rencontré des difficultés à mobiliser les agriculteurs, difficultés cumulées à une signature en cours d'année du contrat.

Maître d'ouvrage	Montant prévu	Montant réalisé	Taux de réalisation financière	Taux de réalisation technique
Vendée Eau	527 730,00 €	227 620,30 €	31,0%	Incalculable
CAVAC	36 141,00 €	8 100,00 €	22,4%	13%
CER France	15 000,00 €	- €	0,0%	0%
CC Pays de Pouzauges	44 500,00 €	- €	0,0%	0%
CPIE	23 500,00 €	18 500,00 €	78,7%	75%
Terrena	19 500,00 €	- €	0,0%	0%
Chambre d'Agriculture	69 112,00 €	26 325,00	38,1%	94%
	735 483,00 €	280 545,30 €	38,1%	

Chaque volet a fait l'objet d'un Comité de Pilotage spécifique, qui s'est accompagné d'une visite de travaux :

- Le 23 novembre 2022 pour le volet Milieux Aquatiques
- Le 6 décembre 2022 pour le volet Pollutions Diffuses

La CLE du 14 décembre 2022 a permis de présenter le bilan de cette première année de contrat.

6.7. Actualisation du SAGE du Lay en 2022

Le SAGE du LAY approuvé en 2011 doit être actualisé pour être compatible avec le SDAGE Loire Bretagne.

4 chapitres avaient été visés comme prioritaires pour cette actualisation :

1. Pollutions bactériologiques du bassin versant et profils de vulnérabilité,
2. Identification et hiérarchisation des têtes de bassin versant,
3. Etudes du taux d'étagement et du taux de fractionnement,
4. Etude HMUC Hydrologie Milieux Usages et Changement Climatique
5. Budget annexe - compte administratif 2021 : évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement

VII. BUDGET ANNEXE - Compte administratif 2022 : évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement

7.1. Fonctionnement du Budget Annexe

La création du Budget Annexe permet d'avoir une meilleure transparence sur les dépenses et recettes du projet de création et gestion de l'eau brute pour l'irrigation avec les réserves de substitution.

Lors des premières années d'études pour la création des réserves de substitution, les différents frais et les aides financières perçues avaient été comptabilisés au Budget Principal 850.

En 2014, toutes ces écritures comptables ont été annulées du Budget Principal 850 pour être transférées au Budget Annexe 872.

Pour le Budget Annexe, la nomenclature comptable utilisée est la M49 car elle se rattache à une vente et une distribution d'eau.

7.2. Structure du compte administratif 2022

7.2.1. Section de FONCTIONNEMENT

❖ Les dépenses

	Prévisions	Réalisations
Dépense Fonctionnement	176 815,87	55 681,46
Ch. - 011 Charges à caractère général	33 300,00	9 200,02
Art. - 61523 Réseaux	10 000,00	
Art. - 617 Études et recherches		6 675,00
Art. - 6226 Honoraires	10 000,00	
Art. - 6288 Autres	9 000,00	
Art. - 63512 Taxes foncières	3 000,00	2 102,00
Art. - 6358 Autres droits	300,00	196,00
Art. - 6378 Autres taxes et redevances	1 000,00	227,02
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	12 420,97	-
Art. - 6218 Autres personnels extérieurs	12 420,97	
Ch. - 022 Dépenses imprévues	3 525,22	-
Art. - 022 Dépenses imprévues	3 525,22	
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	76 000,00	-
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'inv	76 000,00	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre se	45 866,68	45 866,35
Art. - 675(ordre) Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	32 733,00	32 732,67
Art. - 6811(ordre) Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	13 133,68	13 133,68
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	3,00	0,39
Art. - 658 Charges diverses de gestion cd	3,00	0,39
Ch. - 66 Charges financières	5 700,00	614,70
Art. - 66111 Intérêts réglés à l'échéance	700,00	614,70
Art. - 6618 Intérêts des autres dettes	5 000,00	

❖ Les recettes

		Prévisions	Réalisations
Recette	Fonctionnement	176 815,87	55 104,14
	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	94 288,28	-
	Art. - 002 Excédent d'exploitation reporté	94 288,28	
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre	31 386,91	10 228,91
	Art. - 777(ordre) Quote-part des subventio	31 386,91	10 228,91
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, presta	39 565,68	33 300,23
	Art. - 70111 Ventes d'eau aux abonnés	39 565,68	33 300,23
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	11 575,00	11 575,00
	Art. - 775 Produits des cessions d'éléme	11 575,00	11 575,00

Au 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, on constate un résultat de fonctionnement de - 577,32 €.

7.2.2. Section d'INVESTISSEMENT

❖ Les dépenses

		Prévisions	Réalisations
Dépense	Investissement	126 790,59	20 072,01
	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 723,91	-
	Art. - 001 Déficit d'investissement reporté	3 723,91	
	Ch. - 020 Dépenses imprévues	5 324,77	-
	Art. - 020 Dépenses imprévues	5 324,77	
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 386,91	10 228,91
	Art. - 13913(ordre) Départements	1 261,27	1 261,27
	Art. - 13916(ordre) Autres établissements publics locaux	8 967,64	8 967,64
	Art. - 2111(ordre) Terrains nus	21 158,00	
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	35 580,00	9 843,10
	Art. - 1641 Emprunts en euro	35 580,00	9 843,10
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	29 200,00	-
	Art. - 2031 Frais d'études	29 200,00	
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles	21 575,00	-
	Art. - 2111 Terrains nus	21 575,00	

❖ Les recettes

		Prévisions	Réalisations
Recette	Investissement	126 790,59	57 425,78
Ch. - 001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	-	-
	Art. - 001 Excédent d'investissement reporté		
Ch. - 021	Virement de la section d'exploitation	76 000,00	-
	Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation	76 000,00	
Ch. - 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 866,68	45 866,35
	Art. - 2111(ordre) Terrains nus	32 733,00	32 732,67
	Art. - 28031(ordre) Frais d'études	13 133,68	13 133,68
Ch. - 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 923,91	4 923,91
	Art. - 1068 Autres réserves	4 923,91	4 923,91
Ch. - 20	Immobilisations incorporelles	-	5 675,00
	Art. - 2031 Frais d'études		5 675,00
Ch. - 21	Immobilisations corporelles	-	960,52
	Art. - 2111 Terrains nus		960,52

La section d'investissement clôture l'exercice 2022 avec un résultat de **37 353,91 €**.

Ainsi, l'exercice de l'année 2022, avec l'excédent reporté de reporté de 2021, se clôture par un excédent de fonctionnement de 93 710,96 €

VIII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

8.1. Les décisions des comités syndicaux

8.1.1.COMITE SYNDICAL DU 25 FÉVRIER 2022

- 1 Débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2022 – budget principal 85000
- 2 Actualisation amortissement des immobilisations
- 3 Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2022
- 4 Acquisition de la parcelle AH 761 à Noailles à Champ Saint Père, propriété de M. et Mme BRETAUD Pierre
- 5 Avenant 4 du PAPI du Lay aval : avenant financier et de délai
- 6 Débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2022 – budget 85001

8.1.2.COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2022

- 1 Compte de gestion 2021 – budget 85000
- 2 Compte administratif 2021 – budget 85000
- 3 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 – budget 85000
- 4 Vote définitif du budget primitif (85000) – 2022
- 5 Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°14 : GEMA Morteveille

- 6 Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°15 : PIF Moricq
- 7 Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°16 : SM Wagons
- 8 Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°17 : sage : HMUC et bactériologie
- 9 Création de l'autorisation de programme et de crédits de paiements (APCP) n°18 : mission de maîtrise d'œuvre pour la digue Est secteur A de la Faute sur Mer (commune de l'Aiguillon la Presqu'île)
- 10 Actualisation amortissement des immobilisations
- 11 Budget 85000 - participations financières des Communautés de Communes membres pour 2022
- 12 Budget 85000 - participations des EPCI au budget de la CLE du SAGE du Lay pour 2022
- 13 Autorisation donnée à monsieur le chef du service de gestion comptable Sud Vendée littoral pour le recouvrement des produits du Syndicat Mixte
- 14 Convention de superposition d'affectation des ouvrages contributifs au système d'endiguement appartenant au département de la Vendée
- 15 Acquisition de la parcelle AB81 du département de la Vendée à la Tranche sur Mer
- 16 Compte de gestion 2021 – budget 85001
- 17 Compte administratif 2021– budget 85001
- 18 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 – budget 85001
- 19 Vote définitif du budget primitif 85001 pour 2022
- 20 Redevance 2022 pour la vente d'eau aux abonnées – budget 85001

8.1.3.COMITE SYNDICAL DU 1ER JUIN 2022

- 1 Décision modificative 1 budget 85000 – régularisation comptes d'intégrations
- 2 Décision modificative 2 budget 85000 – écritures d'intégrations terrains
- 3 Décision modificative 1 budget 85001 – sortie du patrimoine
- 4 Convention de baccage 2022 du chenal vieux et de la raque avec le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
- 5 Demande de subvention pour l'étude de modélisation des flux bactériologiques sur le bassin versant du Lay
- 6 Choix des entreprises pour les travaux de restauration de l'ouvrage des wagons
- 7 Protocole d'accord 2022 avec l'ASA VDL sur la prestation de service pour l'exploitation des ouvrages des wagons et de la raque
- 8 Demande de subventions pour la restauration et la création de digues à La Tranche sur Mer (phase travaux)

8.1.4.COMITE SYNDICAL 08 JUILLET 2022

- 1 Avenant au marché de travaux pour la continuité écologique au barrage de Morteveille (La Bretonniere – la Claye)
- 2 Attribution des Visites Techniques approfondies (VTA) pour 2022-2023-2024 partie fluviale (compétence obligatoire) et partie maritime (compétence optionnelle)
- 3 Responsabilité du SMBL pour la gestion du système d'endiguement du Lay aval
- 4 Demande de subventions pour la poursuite de la phase travaux – digues de la baie de l'Aiguillon

8.1.5.COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

- 1 Recomposition du comité syndical suite à la démission de M. HUGER délégué titulaire et second vice-président

- 2 Détermination du nombre de vice-présidents
- 3 Place du nouveau vice-président dans l'ordre du tableau
- 4 Election du nouveau second vice-président
- 5 Recomposition du bureau suite à l'élection du nouveau deuxième vice-président
- 6 Avis du comité syndical sur le siège social au stade avant-projet définitif (APD)
- 7 Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements
- 8 Système d'endiguement – acquisition de parcelles de l'Association Syndicale Vallée du Lay (ASVL) – digue du chenal vieux
- 9 Acquisition des parcelles AB 48 et AB 96 aux conjoints BESSIERE à La Tranche sur Mer
- 10 Autorisation du Président pour signer le marché de maîtrise d'œuvre à la tranche sur mer suite à la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) du 16 septembre 2022
- 11 Autorisation du Président pour signer le marché de maîtrise d'œuvre à la tranche sur mer suite à la décision de la commission d'appel d'offres (CAO) du 16 septembre 2022
- 12 Délibération autorisant le Président à signer les marchés de MOE en baie de l'Aiguillon : régularisation de la délibération du 9 octobre 2019, suite au contrôle de la préfecture et du courrier du 30 juin 2022

8.1.6.COMITE SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2022

- 1 Recomposition du Comité Syndical suite à la désignation d'un nouveau suppléant représentant de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- 2 Recomposition du bureau suite à la démission du cinquième autre membre du bureau – élection
- 3 DM 3 sur le budget principal 85 000 – avance pour le marché de modélisation des flux de bactéries sur le bassin du Lay
- 4 DM 4 sur le budget principal 85 000 – participation SyDEV pour l'extension de réseaux électriques pour l'ouvrage des Wagons
- 5 DM 5 et DM 6 sur le budget principal 85 000 – écritures pour travaux d'investissement et de fonctionnement chez des tiers
- 6 DM 7 et DM 8 sur le budget principal 85 000 – hausse des prix et des subventions pour les travaux de Morteveille
- 7 Choix de l'entreprise pour le marché à bons de commande « confortement d'urgence d'ouvrages de défense à la mer et de protection contre les crues de rivière 2022-2026
- 8 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires au quart à la section d'investissement pour 2023
- 9 Demande d'adhésion à un groupement de commandes du SyDEV pour l'acheminement et la fourniture d'électricité sur les ouvrages hydrauliques du SMBL
- 10 Demande de subvention régionale 2023 pour l'animation du sage et du contrat territorial eau (ct eau)
- 11 Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC), relatif au contrôle des comptes et de la gestion du SMBL sur la période 2016-2021
- 12 Acquisition des parcelles ab 121 et ab 122 pour 171 m² à Monsieur Raymond CAILLE à La Tranche sur Mer (Belle Henriette)
- 13 Evolution des consignes de gestion dans le cadre des systèmes d'endiguement
- 14 Déclaration de projet pour l'intérêt général de l'opération relative aux travaux d'aménagement portant sur la création et la restauration des digues « des Rouillères » et « la Belle Henriette » situées sur la commune de la tranche sur mer, selon l'article L 126-1 du code de l'environnement

8.2. Les décisions du Bureaux

8.2.1. BUREAU DU 19 JANVIER 2022

- 1 Choix du prestataire pour le bilan du CTMA Lay aval et la programmation de nouveaux travaux dans un futur contrat territorial sur le Lay aval
- 2 Choix du prestataire pour le broyage des crêtes de digues fin d'hiver 2021-2022

8.2.2. BUREAU DU 18 FEVRIER 2022

Pas de décision de Bureau

8.2.3. BUREAU DU 12 MAI 2022

1. Choix des prestataires pour l'arrachage de la Jussie campagne 2022 –
2. Choix des prestataires broyage estival des digues fluviales et maritimes 2022
3. Choix des prestataires accord cadre de maitrise d'œuvre pour les travaux ponctuels de confortement et de restauration des digues sur le bassin du Lay Aval

8.2.4. BUREAU DU 16 JUIN 2022

1. Choix des entreprises travaux de restauration morphologique de la Maine et de ses affluents année 2022 (CT Eau du Lay amont)
2. Déclaration sans suite de la procédure de marche - marché de maitrise D'œuvre pour la restauration et la création de digues à la Tranche sur Mer

8.2.5. BUREAU DU 16 SEPTEMBRE 2022

1. Avenant marché de maitrise d'œuvre « Bras de contournement du Barrage de Morteveille » : annulation de l'étude géotechnique
2. Analyse des offres et choix du prestataire pour l'étude de modélisation des flux bactériologiques sur le Bassin du Lay

8.2.6. BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2022

- 1 Choix d'un prestataire pour l'étude des cours d'eau du pays de la Chataigneraie situés sur le bassin versant du Lay

8.3 Les décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

- Broyage des crêtes de digues en fin d'hiver partie fluviale et maritime - choix des prestataires
- Bilan du CTMA Lay aval et la programmation de nouveaux travaux dans un futur contrat territorial sur le Lay aval (SERAMA : 60 840 € TTC)
- Arrachage de la Jussie campagne 2022 – choix des prestataires
- Broyage estival des digues fluviales et maritimes 2022 – choix des prestataires
- Accord cadre de maitrise d'œuvre pour les travaux ponctuels de confortement et de restauration des digues sur le Bassin du Lay
- Maîtrise d'œuvre pour travaux sur digues du canal de Luçon et du LAY – choix du prestataire



SMBL

5 rue Hervé de Mareuil

85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS

www.bassindulay.fr

et notre page linkedin